



10/04/2020

# BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

Lutte contre le coronavirus

P2

## **Le port du masque obligatoire dans le Grand Abidjan**

Le Conseil national de sécurité a tenu hier sa deuxième rencontre extraordinaire, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, présidée par le Chef de l'Etat Alassane Ouattara. Au nombre des nouvelles mesures, le port du masque obligatoire dans le Grand Abidjan.



Le Chef de l'Etat a présidé hier, la séance du Conseil national de sécurité où des nouvelles mesures ont été adoptées. (PHOTOS:PORO DAGNOGO)

Communiqué du Conseil National de Sécurité

P4

## **De nouvelles mesures à respecter scrupuleusement**

Le Président de la Répu-

Soutien à l'Agriculture

P8

## **Kobenan Kouassi Adjoumani présente les mesures aux producteurs**

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

12

Fraternité Matin

Nation

Mardi 7 avril 2020

# • Les questions que vous vous posez

**Y a-t-il un dépistage massif en Côte d'Ivoire ?**

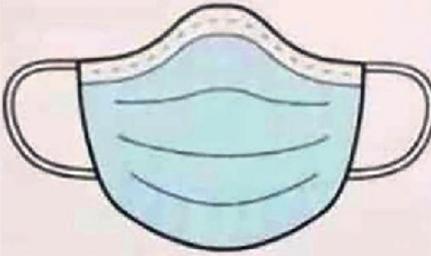
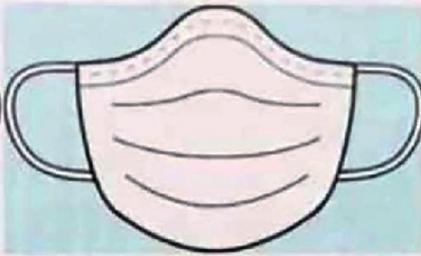
Pour l'instant non. La Côte d'Ivoire, comme la plupart des pays touchés par la pandémie, ne réalise pas de tests massifs. A l'exception de la Corée du Sud, les autres nations ont plutôt misé sur la prise en charge des malades et la sensibilisation au respect des mesures barrières. L'absence de traitement au Covid-19 explique que les Etats n'ont pas voulu engager de gros budgets dans la production de tests. Pourquoi en effet dépenser beaucoup d'argent et juste après le résultat, dire « tu as le Covid-19, va chez toi et reste à la maison ». Les commandes ont plutôt été orientées vers les masques. Cette posture des Etats n'est pas au goût de l'Oms qui conseille vivement le dépistage massif.

Le président de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, disait-il la semaine dernière: « Vous ne pouvez pas combattre un incendie les yeux bandés. Et nous ne pourrions pas stopper cette pandémie si nous ne savons pas qui est infecté. »

**Problème : comment surmonter l'actuelle pénurie mondiale et le peu de moyens industriels pour pratiquer des tests plus nombreux ?**

**La Côte d'Ivoire court-elle le risque du confinement total ?**

Cette question dépend moins des autorités que de chacun de nous. De notre capacité à faire preuve de civisme, de conscience nationale. Les mesures barrières instaurées en Côte d'Ivoire ont fait leur preuve ailleurs. Notamment le respect de la distanciation, le lavage régulier des mains et le port de masque. C'est ce qu'il faut pour buter hors des frontières le Covid-19.

Personne infectée	Personne en bonne santé
	
La partie bleue ne contient pas de filtre	Partie blanche : contient le filtre qui retient les particules et les micro-organismes
Pour éviter de contaminer les personnes :	Pour vous protéger contre les particules dans l'environnement :
<b>UTILISER LA PARTIE BLEUE VERS L'EXTERIEUR</b>	<b>UTILISER LA PARTIE BLEUE VERS L'INTERIEUR</b>

**Quelle est notre capacité à les respecter ?**

De cette question découlent d'autres mesures "policières" notamment les couvre-feu, les amendes et...le confinement total.

**Y a-t-il des personnes moins exposées ?**

Le taux de mortalité du Covid-19 est plus élevé chez certaines personnes en effet, mais le Covid-19 est contracté par tout le monde. C'est au niveau de la résistance que certaines personnes dont le système immunitaire est déjà éprouvé par des maladies telles que le diabète ou l'insuffisance rénale sont plus exposées. Idem pour les personnes âgées. On retrouve dans le monde près de 96% des décès dans cette catégorie.

**Où se font les examens ?**

Les prélèvements effectués dans différents centres

sont acheminés à l'Institut Pasteur où se réalisent les examens.

**Existe-t-il un réseau de réutilisation des déchets médicaux ?**

Des images ont circulé sur les réseaux sociaux évoquant l'utilisation de déchets médicaux après lavage ou rinçage. L'information est fautive. Les déchets médicaux subissent un traitement et un circuit particuliers. Ils sont incinérés.

**Pourquoi les malades sont-ils à l'Injns ? Y a-t-il les infrastructures sanitaires adéquates ?**

Non, l'Institut national de la jeunesse et des sports sis à Macory n'a pas été transformé en hôpital. Les personnes testées positives y ont été convoquées juste pour y être...confinées.

Être confiné, cela veut dire être isolé pour ne pas contaminer d'autres personnes. Ce ne sont donc pas des malades, au sens d'hospitalisés avec

des respirateurs et autres appareils branchés sur le corps.

A un ami, je disais, « ce sont des gens comme toi et moi, sauf qu'on les isole pour ne pas contaminer d'autres personnes. » Quand l'un des confinés présente de sérieux signes de malaise, il est conduit au Chu de Treichville qui dispose de matériels adéquats.

**Quels sont les autres endroits de confinement ?**

Les différents sites en construction, au nombre de trois, pour accueillir les malades sont les suivants  
- 1 site à l'hôpital général d'Anyama  
- 1 site au CHU de Yopougon  
- 1 site au Parc des sports de Treichville.

**La Côte d'Ivoire fabrique-t-elle de la chloroquine ?**

Non. On a pu lire sur les réseaux sociaux que des entreprises du Vitib en produisaient. L'information est fautive

**Quels sont les médicaments que les personnes guéries ont utilisés et pourquoi ne soigne-t-on pas les autres avec ?**

Les personnes guéries l'ont été naturellement, donc d'elles-mêmes. Jusqu'à ce jour, il n'existe, dans le monde entier, aucun remède contre le Covid-19. La chance que l'humanité a, c'est que c'est une maladie qui tue peu (entre 2 et 5% de taux de létalité). Plus de 80% de personnes contaminées guérissent d'elles-mêmes, sans soin. Certains sujets ne présentent même pas les signes symptomatiques. C'est-à-dire qu'ils ne sauront jamais qu'ils ont été contaminés.

**Est-ce qu'une personne nouvellement contaminée, qui ne présente pas encore de symptômes, est contagieuse ?**

« Elle peut être contagieuse. On ne sait pas encore tout sur ce virus. Il est sans doute

transmissible quelques jours avant l'apparition des symptômes.

**Combien de jours ?**

Certains travaux récents laissent supposer que cela pourrait être un peu moins de 24 heures. Cette transmission avant l'apparition des symptômes, chez les sujets qui viennent d'être contaminés, explique qu'il y ait beaucoup de gens qui soient porteurs du virus. Cela aggrave le phénomène épidémique et l'importance du nombre de sujets concernés. » La réponse est du Pr François Bricaire, ancien chef de service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Pitié-Salpêtrière, à Paris.

**Est-ce qu'une personne guérie du coronavirus peut être réinfectée ?**

« Globalement, on pense que non. Il y a une forme de protection qui se crée, du fait d'avoir déjà développé l'infection, mais on ne sait pas, à l'heure qu'il est, si elle est parfaite. » - Du Pr Pierre-Marie Girard, directeur du Réseau des instituts Pasteur.

**Est-ce que le virus reste sur les aliments ? Par exemple, quand les gens touchent les fruits et légumes dans les supermarchés, est-ce que cela peut les contaminer ?**

« Sur les surfaces en plastique (ex : ordinateur, poignée de porte), on sait que le virus peut rester jusqu'à 48 heures. Sur le cuir, on pense qu'il ne resterait que 3 heures, tandis que sur du carton, on pense plutôt à 24 heures. Nous ne sommes sûrs de rien concernant les fruits et légumes, donc il faut bien les laver avant de les cuisiner. » - Dr Massamba Sassoun Diop, médecin urgentiste et président de SOS-Médecins à Dakar ■

BLEDSON MATHIEU

Lutte contre le coronavirus

**Le port du masque obligatoire dans le Grand Abidjan**

Le Conseil national de sécurité a tenu hier sa deuxième rencontre extraordinaire, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, présidée par le Chef de l'Etat Alassane Ouattara. Au nombre des nouvelles mesures, le port du masque obligatoire dans le Grand Abidjan.



Le Chef de l'Etat a présidé hier, la séance du Conseil national de sécurité où des nouvelles mesures ont été adoptées. (PHOTOS:PORO DAGNOGO)

Le port du masque sera désormais obligatoire dans le Grand Abidjan. C'est l'une des mesures arrêtées hier par le Conseil national de sécurité (Cns), au terme d'une rencontre de ses membres, élargie au Comité des experts du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique. Selon le communiqué lu par le Secrétaire général de la Présidence, Patrick Achi, l'Etat veillera à une distribution gratuite de masques.

Par ailleurs, le communiqué mentionne en bonne place le «confinement obligatoire de toutes les personnes fragiles». Il faut entendre par là les personnes âgées et celles souffrant de certaines maladies. Le Conseil national de sécurité préconise, «la réduction du nombre de déplacements non essentiels». Dans le même ordre d'idées, il recommande également une réduction du nombre de passagers à l'intérieur des véhicules de transports en commun (gbaka,

woro-woro...), ainsi que dans les voitures personnelles. En outre, le Cns demande que soit mise en œuvre l'effectivité du télétravail. Au chapitre du renforcement des moyens de détection, des contrôles et des soins, le Conseil national de sécurité a annoncé l'installation de treize centres de prélèvement et de dépistage de proximité dans les communes d'Abidjan. Dont neuf devraient être prêts « avant fin avril », a précisé le Secrétaire gé-

néral de la Présidence. Dans le même sens, le Cns préconise une série d'autres mesures, dont le paiement d'amendes et de sanctions ciblées pour les personnes qui violeront les règles de confinement à domicile. Il annonce une sensibilisation accrue des populations au dépistage. Le gouvernement, par le truchement du Cns, annonce aussi la fabrication par les usines locales de masques; ainsi qu'une importation en très grand nombre de ce ma-

tériel de protection contre le Covid-19. L'accent sera aussi mis sur «la production des médicaments par l'industrie pharmaceutique locale en vue de la couverture des besoins nationaux », souligne, en outre, le communiqué du Cns. La rencontre a évoqué également les mesures de soutien économique, social et humanitaire. Le Conseil national de sécurité s'est réjoui de l'état d'avancement des discussions, notamment, avec le secteur privé. Entre

autres, pour «l'opérationnalisation des mesures d'accompagnement arrêtées par le gouvernement». En ce qui concerne le volet social et humanitaire, il a été annoncé la «distribution de vivres et non vivres dès la semaine prochaine, en soutien aux populations vulnérables». Autre mesure et non des moindres annoncée par Patrick Achi: les demandes de laissez-passer concernant les «déplacements à titre exceptionnel entre le Grand Abidjan et l'intérieur du pays» seront désormais établies via internet. Une autre mesure très importante est le paiement des primes à la fin du mois d'avril pour, notamment, les travailleurs du secteur de la santé, de la sécurité, etc. Le Conseil national de sécurité a, par ailleurs, évoqué le civisme et la discipline qui doivent être de mise dans la lutte contre la pandémie. Il a rappelé les mesures telles que le lavage régulier des mains au savon, l'utilisation de solution hydro-alcoolique et le fait de tousser ou d'éternuer dans le creux du bras. ■

MARCEL APPENA

**L'Ardci offre 7 millions de FCfa pour sa contribution**



Le 1<sup>er</sup> vice-président de l'Ardci, Légré Philippe, remettant le chèque de 7 millions de FCfa au ministre Aka Aouélé.

L'Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire (Ardci) apporte sa contribution à la lutte contre le coronavirus. Son 1<sup>er</sup> vice-président, Lé-

gré Philippe, a remis mardi un chèque de 7 millions de FCfa au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique. Il a précisé, au cours de la cérémonie qui a eu lieu au cabi-

net du premier responsable de ce département ministériel Dr Eugène Aka Aouélé, que cette somme déboursée par la fédération des collectivités locales est destinée non

seulement à l'ensemble du personnel médical, mais aussi à soutenir les actions du gouvernement engagé dans la guerre contre le Covid-19. Philippe Légré, président du conseil régional du Gbôklé, a déclaré, à cette occasion, que la situation pandémique que traverse la Côte d'Ivoire ne laisse personne indifférent. Ce qui fait, à l'en croire, que les gouverneurs de district et présidents de région, qui ont en main la gestion quotidienne du bien-être des populations, sont concernés au plus haut niveau dans ce combat contre ce virus mortel. En foi de quoi, dira-t-il, les élus qu'ils sont, ont décidé d'apporter leur contribution à l'effet de soulager un tant soit peu le personnel de santé. Il a assuré le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique de l'implication des membres de l'Ardci dans la mise en

œuvre des mesures arrêtées par les autorités pour la lutte contre le Covid-19 au niveau de leurs territoires respectifs. «Les gouverneurs de district et les présidents de région vous assurent de leur implication en ce qui concerne la sensibilisation et la prévention, la fourniture en équipements de protection, en gel hydro-alcoolique et en matériel biomédical des régions et districts », a-t-il promis. Le ministre Aka Aouélé, par ailleurs, président de l'Ardci, s'est félicité de cette action de ses pairs. Pour lui, ce chèque vient apporter un plus à l'élan de solidarité qui se consolide jour après jour autour du gouvernement pour réduire la chaîne de propagation du coronavirus. Il s'est engagé à faire bon usage de l'argent reçu afin de renforcer le matériel des établissements sanitaires. ■

KANATE MAMADOU

**60 nouveaux cas**

60 nouveaux cas ont été enregistrés à la date du 09 avril 2020. Ce qui porte à 444 le nombre de personnes testées positives au Covid-19, dont 52 guéries et 3 décès (Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique)

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Vendredi 10 avril 2020

Eternité-Matin

Nation

3

# Communiqué du Conseil National de Sécurité

## De nouvelles mesures à respecter scrupuleusement

Le Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara, a présidé ce jeudi 9 avril 2020, une réunion extraordinaire du Conseil National de Sécurité (CNS) à laquelle a pris part le Comité des Experts du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique. Cette rencontre est la deuxième que le Conseil National de Sécurité consacre à l'examen de la situation de crise sanitaire liée à la pandémie de la maladie à Coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire, après celle tenue le 16 mars 2020.

**L'ordre du jour a porté sur les points suivants :**

- L'évolution de la pandémie de la maladie à Coronavirus en Côte d'Ivoire,
- L'examen des mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence,
- L'opérationnalisation du plan de soutien économique, social et humanitaire, annoncé par le Premier Ministre, le 31 mars 2020.

A l'issue du point fait par le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique sur l'évolution de la maladie, il ressort qu'à la date du 08 Avril 2020, on enregistre 384 cas positifs, 48 cas déclarés guéris et 3 cas de décès. Le Ministre a également indiqué que le plan de riposte sanitaire de 95,5 milliards de francs CFA dont 25 milliards de francs CFA financés par l'Etat, a permis l'accroissement des disponibilités hospitalières par la construction de nouveaux dispositifs hospitaliers en préfabriqués, l'acquisition d'importants stocks de matériel et de médicaments contre le COVID-19 ainsi que d'équipements de protection individuelle dont la distribution, notamment au personnel de santé et aux Forces de Sécurité et de Défense, a démarré sur l'ensemble du territoire national.

A l'issue du compte-rendu du Ministre de la Santé et de la Protection civile relatif à l'application de l'état d'urgence, il apparaît que le couvre-feu a été généralement respecté même si l'on déplore l'interpellation et le déferrement de 594 contrevenants. Le Conseil National de Sécurité a condamné les actes de vandalisme sur les installa-



Le Secrétaire général de la Présidence, Patrick Achi (au centre), a lu le communiqué final de la 2<sup>e</sup> réunion du Cns. (PHOTO:PORO DAGNOGO)

tions destinées au dépistage de Coronavirus et a invité le Ministre de la Santé et de la Protection civile à renforcer les dispositifs d'encadrement et de sécurisation. Le Conseil National de Sécurité a, par ailleurs, été informé de la bonne application des mesures d'interdiction de circuler entre le Grand Abidjan et les villes de l'intérieur du pays, et rappelle que cette disposition demeure le meilleur moyen d'éviter de nouveaux foyers à l'intérieur du pays. En outre, les demandes de laissez-passer pour les déplacements à titre exceptionnel entre le Grand Abidjan et l'intérieur du pays se feront dorénavant en ligne, sur internet. Au plan du soutien économique, social et humanitaire, Le Conseil National de Sécurité a été informé de ce que les discussions sont en cours avec le secteur privé pour l'opérationnalisation des mesures d'accompagnement arrêtées par le Gouvernement. Par ailleurs, concernant le Fonds de solidarité d'une dotation initiale de 20 milliards de francs CFA de l'Etat, il permettra notamment la distribu-

tion de vivres et non vivres dès la semaine prochaine, en soutien aux populations vulnérables. Au terme des délibérations et après l'analyse de la situation, le Conseil National de Sécurité a pris les mesures additionnelles suivantes :

- Au titre du renforcement des dispositions de distance sociale, les nouvelles mesures portent sur :
  - l'obligation du port de masques, notamment dans le Grand Abidjan, en veillant à leur disponibilité et leur gratuité, à commencer par le personnel de santé et les forces de Défense et de Sécurité ;
  - le confinement obligatoire à domicile de toutes les personnes fragiles, notamment les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques ;
  - la réduction des déplacements non essentiels ;
  - la mise en œuvre effective du télétravail ;
  - la réduction du nombre de passagers dans les véhicules de transport en commun et dans les véhicules personnels, dont les modalités seront communiquées par le Ministre des Transports.

**Au titre du renforcement des stratégies de détection, de contrôle, de transmission, et de soins :**

- la mise en place d'une stratégie de dépistage, avec l'installation à Abidjan de treize (13) centres de prélèvement de proximité dont neuf avant fin avril, sur un total de quarante-cinq (45) qui seront déployés sur l'ensemble du territoire national ;
- Le paiement d'amendes ou l'imposition de sanctions, pour toutes les personnes qui violent les règles de confinement à domicile et leur transfert dans des centres dédiés ;
- La sensibilisation des populations au dépistage ;
- La lutte contre la stigmatisation des cas confirmés ;
- La fabrication par l'industrie locale et l'importation massive de masques destinés à l'usage des populations ;
- La production des médicaments par l'industrie pharmaceutique locale en vue de la couverture des besoins nationaux.

Par ailleurs, au titre des mesures d'usage simple, le Conseil National de Sécurité rappelle aux populations, le

maintien et la poursuite avec responsabilité, civisme et discipline des mesures de prévention recommandées par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

**Il s'agit :**

- du lavage régulier des mains avec de l'eau et du savon ou l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique ;
- de tousser ou d'éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir à usage unique à jeter immédiatement dans une poubelle ;
- de saluer sans se serrer la main ;
- d'éviter les accolades et les embrassades ;
- d'observer une distance d'au moins 1 mètre entre les personnes ;
- d'éviter les rassemblements et les déplacements non indispensables.

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, tout en félicitant les populations vivant en Côte d'Ivoire pour les efforts consentis dans la lutte contre ce fléau, les invite à la responsabilité, à la discipline et au strict respect de ces mesures de santé publique.

Le Président de la République remercie toutes les personnes morales et physiques de bonne volonté, qui ont manifesté leur générosité et leur soutien en faisant des dons importants pour la lutte contre le Coronavirus. Le Président de la République a instruit le Premier Ministre aux fins de procéder, dès la fin du mois d'avril 2020, au paiement des primes au personnel de la Santé, aux forces de Défense et de Sécurité ainsi qu'aux autres acteurs publics engagés en première ligne dans le combat contre le Coronavirus. A l'issue de la réunion du Conseil National de Sécurité le Président de la République a exprimé sa satisfaction à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie COVID-19 et les a encouragés à maintenir cette dynamique.

FAIT À ABIDJAN, LE JEUDI 09 AVRIL 2020  
 POUR LE CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ,  
 LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

4

Fraternité Matin

Nation

Vendredi 10 avril 2020

## • Une solution hydro-alcoolique naturelle désinfectant à 100% bio

L'Université Félix Houphouët-Boigny (Ufhb) a présenté, hier aux journalistes, une solution hydro-alcoolique naturelle désinfectant à 100% bio «Ivoirenature clean» made in Côte d'Ivoire. Elle élimine les bactéries, les virus, etc. C'est une trouvaille des chercheurs du Centre national de floristique. Particulièrement du Dr Bolou Eric Kévin, microbiologiste, pharmacologiste des substances naturelles de formation, chargé de recherche au Centre national de floristique, et responsable de l'équipe de valorisation des substances naturelles, qui a travaillé à la conception de ce produit.



Dr Bolou Eric Kévin et son équipe au Centre national de floristique de l'Ufr Biosciences.

Ce qui fait sa particularité, selon Dr Bolou, c'est qu'il est purement naturel, fabriqué avec des substances naturelles d'origine végétale, qui ne sont pas encore connues jusqu'ici, et qui intègrent les effets de l'alcool. Son usage est particulier : au-delà du lavage et du nettoyage des mains, ce produit est aussi utilisé pour désinfecter les surfaces de tous les objets qui sont manipulés tout le long de la journée. « Parce que la désinfection, comme l'a conseillé l'Oms, doit être le premier acte à poser, pour

contrecarrer cette pandémie », a-t-il expliqué. En indiquant que ce produit a été fabriqué pour sécuriser les citoyens, de sorte que lorsqu'ils reviennent du travail et des courses, ils ne transportent pas le virus à la maison. Ce produit qui n'est pas encore commercialisé existe seulement depuis un mois, suite à l'appel lancé par le Président de la République invitant les Ivoiriens à se mettre ensemble pour lutter contre la maladie. Il a la bénédiction de l'Université Félix Houphouët-Boigny.

« Nous sommes à une phase de pilotage du projet. Notre plateau technique n'est pas sophistiqué. Les échantillons sortis vont permettre aux autorités d'apprécier l'utilité du produit, et de prendre les dispositions qui s'imposent », a ajouté le directeur du centre national de Floristique, Dr Ouattara Djakalia, en faisant allusion à l'aspect commercial.

**Des substances protégées pour guérir la maladie**

Le président de l'Ufhb, Pr Abou Karamoko, a souligné qu'Ivoirenature clean a été mis au point pour préserver la santé de la population. Il vient

accompagner les décisions prises par le gouvernement, particulièrement le Conseil national de sécurité. « Cela fait une précaution de plus contre une maladie qu'on veut éviter, et elle n'est pas de trop. Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous dire que ce produit qui vient d'être mis au point est encore plus complet que ce que vous avez l'habitude de voir. Mais le meilleur est à venir », a-t-il dit. Avant de faire savoir que dans le cadre de la recherche, « des substances ont été protégées non pas pour prévenir mais pour guérir la maladie. Des études sont en train

d'être menées, aussi bien en Europe qu'en Côte d'Ivoire. Les résultats seront révélés le plus tôt possible. La maladie avance, il faut que nous fassions des progrès dans la recherche pour la contrecarrer. Pour qu'elle disparaisse à jamais ».

A ce propos, le Professeur Essetchi Paul Kouamelan, Doyen de l'Ufr Biosciences, a indiqué que pour vaincre le virus, trois mesures majeures s'imposent. La première consiste à respecter les mesures barrières prescrites par les autorités sanitaires; la deuxième est la prise de conscience de la population. Car, estime-t-il, beaucoup n'ont pas encore vu un malade du Coronavirus et, en phase avancée, « Il faut être discipliné, les survivants à cette pandémie seront les plus disciplinés ». La troisième mesure est, selon lui, la fermeté dans l'application des mesures prises par les autorités politiques. Car, a-t-il souligné, « c'est lorsque ces mesures sont observées qu'il y aura une baisse du nombre de cas de contamination. Ainsi, les praticiens pourront prendre en charge de façon optimale les malades, et le nombre de personnes guéries va augmenter, et il n'y

aura plus de décès ».

### Le remède miracle viendra des plantes

Pour lui, le monde n'a pas encore trouvé le remède miracle, mais il viendra des plantes. Il a estimé, de ce point de vue, que l'Afrique a beaucoup plus de chance à cause de la biodiversité au niveau végétal qui est importante. Il a profité de la présentation de la solution hydro-alcoolique de l'Ufhb, pour présenter six brevets qui ont été produits au niveau de la santé des plantes et par les plantes. Au nombre desquels le Kofi du Pr Zirih Guédé : un produit à base d'une combinaison d'extraits de plantes qui renferme des molécules actives antivirales, antibactériennes et antifongiques, utilisé contre les hépatites virales B et C, qui stimule la défense immunitaire. L'Algine (100% naturel). Une tisane produite à base d'une combinaison de plantes qui renferme des molécules actives antivirales, antibactériennes et antifongiques et renforce l'immunité, réalisée par l'équipe du Pr Tahiri Annick.

MARIE-ADELÈ DJIDJÉ

## • La Chambre de commerce évalue l'impact du Covid-19 sur les activités des entreprises

Que ce soit à l'ivoirienne des plastiques (IPlast), à la Société internationale de charcuterie et de salaison (Sics) ou encore à Resto Plus où elle s'est rendue, jeudi et vendredi, ce sont pratiquement les mêmes préoccupations que la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (Cci-Ci) a pu noter : perturbation des importations venant notamment de la Chine et des pays européens, dysfonctionnement des activités, augmentation des charges, baisse drastique de l'activité sur le plan local, chômage technique, menace de poursuite judiciaire et risque de faillite. La crise sanitaire causée par le Covid-19 que vit la

Côte d'Ivoire et le monde entier frappe de plein fouet les entreprises ivoiriennes. Et les perspectives à court terme sont beaucoup moins favorables quand le risque d'un confinement total devient de plus en plus grand, à l'aune de l'augmentation du nombre de personnes infectées (245 cas à travers le pays au 4 avril). Aussi, la Chambre de commerce, à en croire son président, Faman Touré, dans sa mission d'appui aux entreprises, a pris l'engagement d'être le porte-voix des entreprises ivoiriennes auprès du gouvernement qui, du reste, a annoncé plusieurs mesures visant à soulager le secteur privé. « Nous avons pris la pleine mesure de vos difficultés. Certaines solutions



Les plus hauts responsables de l'institution consulaire ont sillonné plusieurs entreprises privées pour s'enquérir de leurs difficultés actuelles. (PHOTO : DR)

sont à notre portée, mais pour les autres, nous les portons à la connaissance

du gouvernement afin que son action soit le plus efficace possible. C'est le lieu

pour moi de vous inviter à la solidarité entre vous opérateurs économiques et entre

les autorités gouvernementales et vous », a indiqué Faman Touré, tout en se félicitant de la résilience dont les entreprises ivoiriennes font preuve jusqu'à présent. Rappelons que le 31 mars, le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, avait annoncé un plan de soutien économique, social et humanitaire de 1700 milliards de FCfa dont 650 milliards de fonds d'appui aux secteurs clés de l'économie. Dans son rôle d'appui aux Pme, la Chambre de commerce a organisé, la semaine dernière, une série de formations visant à permettre aux entreprises de mettre en œuvre un système de travail à distance.

FAUSTIN BHOUMAN

## •Lancement officiel du télétravail dans les services publics

La visioconférence de lancement de l'activation du télétravail dans l'Administration publique ivoirienne dans le contexte de crise due au Covid-19 a eu lieu hier.

Lors de cette activité mise en œuvre par l'Agence nationale du service universel des télécommunications Tic (Ansut), les ministres de l'Économie numérique et de la Poste, de la Modernisation

de l'administration et de l'Innovation du Service Public, de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, de la Santé et de l'Hygiène publique ainsi que le ministre des Transports ont eu des échanges portant sur le télétravail comme atout pour assurer la continuité du service public.

Cette action vient appuyer la mise en œuvre des mesures prises par le Pré-

sident de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, relativement à la pandémie à coronavirus. En effet, le ministre de l'Économie numérique et de la Poste, Mamadou Sanogo, avait déjà invité tous les chefs d'entreprises et les chefs des administrations publiques à opter pour les solutions de télétravail afin de décongestionner les bureaux et d'éviter la proximité des uns et des

autres dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Ainsi, L'Ansut porteur du projet eGouv (gouvernance électronique), s'assure de mettre ces outils de télétravail et les manuels d'utilisateurs à la disposition des services de l'État. Elle fera aussi le monitoring afin d'en faciliter l'utilisation par les structures cibles.

Ce projet est rendu possible grâce au partenariat Microsoft



Mamadou Sanogo, ministre de l'Économie numérique.

L'Ansut portant sur la mise à disposition de 2500 licences Office 365 incluant le module Teams outils de travail collaboratif à distance sur une durée de six mois. Ces licences sont destinées aux Fonctionnaires et Agents de l'État dans le cadre du programme eGouv.

L'Ansut dans la même dynamique offre également des solutions digitales pour les structures en première ligne dans la gestion de la crise générée par le covid-19.

Une autre séance de visioconférence est prévue entre la Secrétaire générale du gouvernement, le directeur du CICG et leurs collaborateurs. Avec ce kick-off, l'Ansut réitère son rôle d'entreprise

citoyenne fer de lance de la dématérialisation du service public en Côte d'Ivoire.

L'Économie numérique étant un levier de développement incontournable dans un monde où tout se digitalise, et où la célérité dans la transmission fidèle de l'information est un atout capital, la dématérialisation des services publics, n'est plus seulement un objectif mais une réalité qui va en s'améliorant au fil du temps avec les solutions et plateformes mises en route. Il est capital que les secteurs clé soient les ambassadeurs de ce nouveau visage de l'Administration Publique.

GERMAINE BONI  
(Source : Sercom Ansut)

Société Ivoirienne de Banque  
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

"NOUS SERONS TOUJOURS À VOS CÔTÉS"

Extrait des vœux de la SIB pour le nouvel an 2020

Chère Cliente, Cher Client,

La pandémie mondiale due au Covid 19 bouleverse les habitudes or la croissance et le développement de notre pays reposent sur votre dynamisme.

La mission de la SIB étant essentielle pour le bon fonctionnement de l'économie, à votre service, nous sommes conscients de la nécessité de prendre des dispositions vigoureuses et spécifiques afin de vous permettre de faire face à ce contexte inédit.

Nous croyons en vous et en la Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi, tout en adaptant notre organisation, nous sommes à l'écoute de vos préoccupations en lien avec vos engagements auprès de nous.

Dans ce cadre, nous vous proposons un guichet dédié à l'examen de vos situations respectives : [engagements2020@sib.ci](https://engagements2020@sib.ci)

À cette adresse, vous pouvez dès à présent nous faire part de vos besoins et nous étudierons avec vous les solutions possibles.

C'est ensemble, de manière responsable, que nous pouvons faire face à toutes les crises.

#Croireenvous  
#Gagnonsensemble2020  
#StopCovid19

Daouda Coulibaly  
Directeur Général

Linked in

[www.sib.ci](https://www.sib.ci)

## Le ministre de la Fonction publique invite les fonctionnaires au respect des mesures barrières

Un peu plus de deux semaines après la prise d'un arrêté portant réorganisation du service dans l'Administration Publique, le ministre de la Fonction Publique a fait un point, mardi 07 avril 2020, de la mise en œuvre des consignes de fonctionnement du service public et du respect des mesures de distanciation prises par le Gouvernement. C'est le directeur de cabinet, Oka Kouadio Séraphin qui a, au nom du Général Issa Coulibaly, ministre de la Fonction Publique, dressé un bilan partiel de la mise en œuvre par les ministères de l'arrêté N° 0030 du 25 Mars 2020 portant réorganisation du service dans l'Administration Publique.

Cet arrêté prévoit, entre autre, l'aménagement des horaires de travail qui étaient fixés de 07h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, la rotation du personnel pour respecter la distanciation de 1m prescrite entre les personnes.

Selon le Directeur de cabinet, en dehors des en-

seignants qui sont « confinés » chez eux du fait de la fermeture pour 30 jours des écoles, tous les autres fonctionnaires sont en place et assurent la continuité du service dans toutes les administrations publiques. Le nouvel horaire qui est prescrit de 08 heures à 14 heures est largement respecté. La double vacation ou rotation est de mise dans les services, comme il est donné de constater.

L'arrêté, dans son article 5, prévoit que chaque ministre aménage ces horaires indiqués selon la spécificité de fonctionnement de ses services. Le Directeur de cabinet a clos son intervention en demandant aux fonctionnaires et agents de l'État de s'approprier les mesures barrières prises par le Gouvernement pour stopper la propagation de la maladie. Il les invite, en outre, à constituer des relais auprès de leurs entourages pour la sensibilisation sur le respect des gestes à privilégier pour éviter la contamination.

Dircom

• Pierre Kadio, phytothérapeute :

# « Le coronavirus n'est rien face au Vih »

Ils sont au "labo" depuis que le Président de la République a lancé son appel à toutes les forces vives pour la lutte contre le covid-19. L'un des phytothérapeutes livre ses secrets dans cet entretien.

**Le Chef de l'État vous a officiellement engagés dans la lutte contre la pandémie à coronavirus; comment mettez-vous en œuvre cet appel ?**

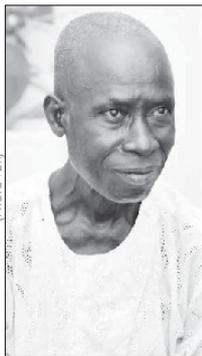
Je voudrais, avant tout, adresser mes remerciements au Président de la République et au gouvernement qui ont sollicité notre contribution dans la lutte contre la maladie à covid-19. Je salue également l'engagement de notre président, Dr Kroa Ehoulé, qui se bat tous les jours pour la promotion de la médecine traditionnelle, malgré les difficultés rencontrées. Avec beaucoup d'endurance, beaucoup de courage, Dr Kroa Ehoulé nous a fait comprendre que seule l'unité peut nous rendre forts. Ma reconnaissance va aussi au professeur Lazare Poamé. Il m'a apporté son soutien moral et financier dans l'acquisition du brevet de la plante que Dieu m'a inspirée. A ce jour, il continue de m'épauler.

La plupart des scientifiques oublient que Dieu inspire la science de différentes façons. Avant de revenir à votre question, je voudrais partager mon témoignage. J'avais 11 ans quand Dieu m'a révélé des médicaments. Mais du fait de mon jeune âge, j'avais un peu minimisé cette connaissance.

C'est lorsque je suis devenu chrétien que j'ai pris véritablement conscience de ces révélations. Et j'ai compris que vous ne pouvez rien recevoir, si cela ne vous est pas inspiré par le ciel. Les scientifiques doivent donc comprendre que l'intelligence et la connaissance viennent de Dieu. On doit pouvoir nous entendre sur cette question. Tout le monde y gagne. Mais quand il y a des résistances et l'orgueil, tout le monde perd.

**Que pouvez-vous apporter dans le cadre de la crise actuelle de la maladie à covid-19 ?**

J'ai travaillé sur des virus depuis 1998. J'avais eu un ou deux cas de Vih. C'est un infirmier qui a attiré mon attention sur l'impact des produits sur les patients. J'ai commencé à faire attention. J'ai dû revoir la posologie et accentuer les recherches, les lectures. Finalement, j'ai commencé à comprendre certaines choses. Fort de cela, je peux dire que le coronavirus n'est rien face au Vih. Aujourd'hui, j'ai une



(PHOTO: DRC)

performance très importante dans le traitement du Vih. Et comme les virus ont une base commune, les virus se ressemblent, alors je dis que nos recettes peuvent également avoir un impact sur le Covid-19. Vu les symptômes dont on parle, face au Vih, le coronavirus n'est rien. C'est vrai la propagation de la maladie est rapide. C'est justement ce qui fait peur. Dès l'instant que le malade est testé positif, on peut arrêter l'évolution de la maladie avec des plantes. Et cela est très simple !

Le Président de la République a bien fait en sollicitant notre contribution. Car, le coronavirus sera gommé rapidement. J'en suis certain !

**En attendant que vos recettes soient standardisées et certifiées, que pouvez-vous faire face aux cas positifs qui se multiplient chaque jour ?**

Si je suis bien protégé, je peux aller vers les malades. A mon niveau, j'ai ma petite protection. Mais la protection la mieux indiquée, c'est celle recommandée par la médecine et les autorités. Ainsi, du premier jour au troisième jour d'expérimentation sur un éventuel patient, il devrait avoir un changement. Il y aura forcément un changement, parce qu'il s'agit d'une infection.

**Depuis l'appel du gouvernement, avez-vous pu avoir accès à ces malades ?**

Non pas encore ! On nous a interdit de rencontrer les malades, il faut obéir. C'est ce que l'autorité met en place que nous observons. Il faut observer les mesures barrières arrêtées par le gouvernement pour le bien-être de

toute la population.

**Entre-temps, la maladie continue de progresser...**

Avec la permission de la médecine et des patrons, si on nous autorise à entrer en contact avec les malades, on le fera. En moins d'une semaine, disons en trois jours, nous pouvons avoir des résultats.

**Dans le cadre du coronavirus, vous utilisez plusieurs plantes, lesquelles ?**

Nous utilisons des plantes.

**Et dans le cadre du Vih Sida, quels sont vos exploits ?**

Les scientifiques ne nous ont pas aidés. Ils sont les seuls qualifiés à confirmer la guérison effective des malades que nous avons traités. Je ne suis pas biologiste, mais je ne fais que donner des médicaments.

Le souci, c'est que les biologistes doivent suivre de près nos résultats et les évaluer pour en voir l'effet sur les patients. Des patients que nous avons reçus, il y a environ 17 ans, se portent bien; ils ne vont plus à l'hôpital. C'est de beaux résultats, parce que les malades rétablis sont nombreux.

**En dehors du coronavirus, du Vih, quelles autres maladies pouvez-vous combattre ?**

Je me rappelle avoir traité un patient atteint d'hépatite. Il devrait me confirmer sa guérison après un bilan de santé... Mais je l'ai perdu de vue. J'ai travaillé intensivement sur le Vih. C'est un virus terrible. Nous réussissons malgré tout à guérir des patients à base des plantes. Les plantes ont été créées par Dieu, elles sont puissantes.

**Quelle aurait été la contribution des tradipraticiens, sans l'appel lancé par l'État ?**

On aurait fait une intervention de proximité, sur nos proches, nos amis. Et ce en respectant les mesures barrières recommandées.

**Dans le cadre du coronavirus, vous avez parlé de trois jours minimum pour faire décroître la maladie. Dans le cadre du Vih, vous donnez combien de temps aux malades ?**

Je classe les malades en trois groupes. Il y a des séropositifs simples, qui ne font pas la

maladie. Il y a des gens qui sont à mi-parcours, le Cd4 entre 500 et 600. Ceux-là ont leur groupe. Le dernier groupe est composé de malades qui sont au bord de la mort. On ne va pas leur donner les mêmes doses de médicaments. Les posologies varient d'un groupe à l'autre. J'ai pris le temps de tout expérimenter. Au premier groupe de malades, par exemple, je peux lui donner un verre de thé. Pour celui qui est au bord de la mort, je peux lui donner trois gouttes pour une semaine. En une semaine de traitement, on verra par exemple que les diarrhées peuvent s'arrêter. Sinon, la deuxième semaine, il prend encore trois autres gouttes, la diarrhée doit s'arrêter et le ventre ainsi consolidé, l'appétit revient. Bien manger est un autre remède très puissant. Jusqu'à un mois, le malade qui est en train de mourir se relève. Cinq mois plus tard, il peut aller même au travail. Parce que nous prenons en compte les maladies opportunistes qui peuvent le

tuer. Quand le malade s'est totalement remis, on peut maintenant prescrire des doses spécifiques, telles que reçues par le premier groupe de patients. On le fait progressivement. Car les virus qui sont détruits dans le sang vont se loger dans les canaux lymphatiques. Il faut pouvoir les dénicher. J'ai essayé de rapprocher mon médicament aux anti-rétroviraux.

**Quelle est la différence entre vos recettes et les Arv ?**

Les Arv utilisés font du bien, ils peuvent purifier le sang. Mais quand vous lâchez le malade, 7 mois après les virus reviennent à la charge. Le sang est à nouveau infecté. Les virus qui reviennent étaient certainement cachés. Mais moi, quand je libère les malades, c'est définitif. Ce n'est pas facile de rendre publics ces résultats, parce que le terrain du Vih est glissant.

**Vos médicaments détruisent-ils les virus ?**

Ils détruisent les virus quand

ils les rencontrent. Ou les affaiblissent pour donner la possibilité aux anticorps de les détruire. Il faut nous donner la possibilité de confirmer ces résultats par des examens biologiques. J'utilise le talent que Dieu m'a donné de soigner des gens, sinon je lui rendrai compte. L'expérience que je vis est extraordinaire, il y a quelqu'un qui me dicte ce que je dois faire. J'obéis à ses instructions. Et mes patients du Vih sont très satisfaits.

Face à la crise actuelle, quels conseils pouvez-vous donner aux Ivoiriens ?

Nous leur demandons de ne pas s'inquiéter, le temps qu'on puisse trouver un médicament. Mais cela ne va pas tarder. Si je suis sollicité, je n'hésiterai pas. Ma petite vie est insignifiante face à l'intérêt de la nation. Et je suis convaincu que Dieu va nous accompagner dans cette bataille.

UN ENTRETIEN RÉALISÉ PAR GERMAINE BONI



**Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises**

**COMMUNIQUE DE LA FIPME**

Nous avons appris à travers les médias qu'un protocole d'entente relatif à la création d'une plateforme unique des fédérations, aurait été signé entre les organisations professionnelles représentatives de PME de Côte d'Ivoire.

**La Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME), principale faitière des PME, porte à la connaissance des Autorités Politiques, des organismes nationaux et internationaux, des Partenaires Techniques et Financiers que la FIPME n'est signataire d'aucun protocole avec une telle organisation.**

Par conséquent, la FIPME n'est ni de près ni de loin, engagée par les actions menées par celle-ci.

Aussi, la FIPME invite-t-elle l'ensemble des organisations professionnelles de PME et l'ensemble des ivoiriens à la vigilance, en cette période où notre pays traverse des moments difficiles.

Fait à Abidjan le 07 avril 2020

**Le Président**  
**Dr Joseph BOGUIFO**



Soutien à l'Agriculture

# Kobenan Kouassi Adjoumani présente les mesures aux producteurs

Le ministre de l'Agriculture et du développement rural s'est entretenu hier avec les organisations professionnelles agricoles, à la salle de conférence du 23<sup>e</sup> étage de l'immeuble de la Caistab.

Neuf jours après l'annonce du plan de riposte contre la pandémie de Coronavirus en Côte d'Ivoire, les représentants du secteur agricole sont fixés sur l'aide annoncée par le gouvernement pour sauver leurs activités.

Le ministre de l'Agriculture et du développement rural (Minader), Kobenan Kouassi Adjoumani, a présenté hier aux représentants des filières agricoles les détails de la composante agriculture de ce plan, lors d'une réunion à la salle de conférence du 23<sup>e</sup> étage de l'immeuble de la Caistab.

En effet, pour éviter une crise alimentaire et/ou l'effondrement des cultures d'exportation, le gouvernement a pris des mesures d'urgence pour soutenir les cultures vivrières d'une part et les cultures de rente d'autre part. « Ces mesures urgentes ont fait l'objet d'un plan d'action. Il est en cours de consolidation avec les propositions faites par les autres ministères sur la production du riz et



Le ministre Adjoumani a rassuré les producteurs et réaffirmé l'engagement du gouvernement à leurs côtés. (PHOTOS : DR)

les ressources animales et halieutiques. Il fera l'objet d'un décret dès la semaine prochaine afin de permettre la mise en œuvre rapide des mesures arrêtées », a indiqué Kouassi Adjoumani.

Au niveau du Minader, sont concernés par les mesures, le maïs, le manioc, le maraicher (piment, tomate, aubergine, oignon, gombo et aussi la salade,

la laitue, la carotte, le chou et le concombre), l'igname, la banane plantain, le café, le cacao, l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile et la production fruitière (mangue, ananas et banane dessert).

Pour les cultures vivrières, le soutien de l'État se traduira notamment, par l'acquisition et la distribution de kits agricoles, l'encadrement de la production et

l'encadrement de la récolte et de la mise à marché. Un financement de 50 milliards de F Cfa est prévu à cet effet.

Concernant les cultures de rente, le gouvernement prévoit avec une enveloppe de 250 milliards de F Cfa, de soutenir les revenus des producteurs, pour les produits dont les exportations sont actuellement arrêtées ; soutenir les usiniers à ce

que les activités de leurs unités agro-industriels ne soient pas interrompues; acquérir et stocker certains produits en attendant que les activités de commercialisation normale ne reprennent. A cela, il faut ajouter les contributions à la lutte contre le Coronavirus dans le milieu agricole.

Outre ces dispositions d'urgence, l'État poursuivra son appui au secteur agricole à travers des actions post-coronavirus. L'objectif est de s'assurer de la non rupture de la production, notamment de la production vivrière, dans le cas où d'autres situations de crise sanitaire surviendraient. Ces mesures d'anticipation se traduiront par l'aménagement des sites de production non pris en compte dans les mesures urgentes actuelles en système d'irrigation ; la construction d'infrastructures de stockage et la constitution d'une réserve alimentaire nationale ; ainsi que la vulgarisation du labour et des

récoltes mécanisées par la mise en place de projets intégrés formation agricole – production – transformation. « Ces mesures seront financées sur les ressources des projets en cours de formulation », a souligné Adjoumani.

En 2012, la Côte d'Ivoire a initié la redynamisation de son secteur agricole à travers la mise en œuvre du Programme national d'investissement agricole (Pnia) avec plus de 3000 milliards de F Cfa financé par l'État, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé. A travers ce vaste programme, la Côte d'Ivoire a réussi à éliminer l'insécurité alimentaire sévère et à inverser la courbe de pauvreté en milieu rural. Entre 2012 et 2019, la production vivrière a augmenté de 11 886 535 tonnes à 18 524 924 tonnes. De même, la production des cultures de rente a augmenté de 4 980 060 tonnes en 2012 à 7 8845 169 tonnes en 2019 ■

DAVID YA

Filière café cacao

## Le Conseil du Café cacao dote les coopératives et associations de kits d'hygiène

Le directeur général du Conseil du café-cacao (Ccc), Koné Brahima Yves, a remis un lot de kits d'hygiène et de dispositifs de lavage des mains estimé à 55 millions de F Cfa aux coopératives et associations de la filière café-cacao. C'était lors d'une cérémonie organisée hier, à la salle des fêtes de l'immeuble de la Caistab, au Plateau.

La filière café-cacao compte 2000 coopératives et 300 associations issues de 13 délégations régionales. A travers ce geste, l'organe de régulation de la commer-

cialisation du café et du cacao entend jouer pleinement son rôle de soutien aux acteurs de la filière, notamment aux producteurs. Aussi leur a-t-il promis d'autres contributions dans la lutte contre la pandémie de coronavirus. « Nous allons continuer de travailler. Cela ne peut se faire que s'il y a la santé », a-t-il déclaré avant la remise des kits.

Depuis la détection du premier cas de coronavirus en Côte d'Ivoire, le Conseil du café-cacao multiplie les actions pour la mise en œuvre des mesures barrières



Le directeur général du Conseil du café cacao (Ccc), Koné Brahima Yves (à droite), remettant symboliquement un dispositif de lavage des mains aux représentants des bénéficiaires.

édictees par les autorités ivoiriennes. Le 1er avril,

le Conseil du café-cacao a remis au ministre de

la Santé et de l'Hygiène publique, Eugène Aka

Aouélé, un chèque de 40 millions Fcfa auquel s'ajoutait un autre de 25 millions de deux coopératives d'exportateurs de café-cacao.

Au nom des bénéficiaires, le président du Conseil d'administration de la coopérative Cayssi de Sikensi, Coulibaly Adama, a exprimé sa gratitude au donateur. Il a promis que les kits seront acheminés dans les 13 délégations régionales de Conseil du café-cacao qui en assureront le dispatching aux bénéficiaires ■

D. YA

**SENAT**

N° 00006-20 /SENAT/SG


**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**  
 Union – Discipline – Travail

**COMMUNIQUE RELATIF A L'OUVERTURE DE LA SESSION  
ORDINAIRE DU SENAT POUR L'ANNEE 2020**

En application de l'article 94 alinéas 1 et 3 de la Constitution et de l'article 3 du Règlement du Sénat, la date d'ouverture de la session ordinaire du Sénat pour l'année 2020 est, en principe, fixée au **vendredi 10 avril 2020**.

L'ouverture de la session ordinaire est traditionnellement marquée par la tenue d'une cérémonie solennelle en présence du Président de la République ou son représentant, des corps constitués et des forces vives de la nation.

Au regard de la situation sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, le Président de la République et le Conseil National de Sécurité ont arrêté des mesures en vue d'assurer la protection de l'ensemble de la population ivoirienne.

Le Bureau du Sénat, en sa réunion du jeudi 02 avril 2020, élargie de façon exceptionnelle aux Présidents des groupes parlementaires RHDP et PDCI-RDA, a autorisé le Président du Sénat à procéder au report de la cérémonie solennelle d'ouverture de la session ordinaire pour l'année 2020 du Sénat.

Saisi de la question, le Conseil Constitutionnel, par avis n° CI-2020-004/A/07-04/CC/SG du 07 avril 2020, a déclaré le Président du Sénat fondé à différer l'organisation de ladite cérémonie.

**Ainsi, Monsieur Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président du Sénat :**

**1- informe Mesdames et Messieurs les sénateurs, les Autorités politiques, administratives et coutumières, Mesdames et Messieurs les**

**membres du Corps diplomatique, la presse nationale et internationale, ainsi que l'ensemble de la communauté nationale, que la cérémonie solennelle d'ouverture de la session ordinaire pour l'année 2020 du Sénat ne se tiendra pas pour les raisons sus indiquées ;**

**2- informe Mesdames et Messieurs les sénateurs que le Parlement se réunissant de plein droit en session ordinaire chaque année, laquelle s'ouvre le vendredi 10 avril 2020, pour le Sénat, ils doivent se tenir disponibles pour prendre part aux travaux, au titre de la session ordinaire pour l'année 2020, chaque fois que de besoin, en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire du pays ;**

**3- dit que le Bureau se réunira régulièrement sous sa présidence, pour évaluer et apprécier l'évolution de la situation sanitaire, en liaison étroite avec les autorités compétentes.**

Pour finir, le Président du Sénat, au nom de Mesdames et Messieurs les sénateurs, exprime sa compassion aux parents des victimes décédées du Covid-19 ainsi qu'aux personnes atteintes de cette maladie. Il souhaite à ces dernières un prompt rétablissement. Il invite, par ailleurs, l'ensemble de nos concitoyens à faire preuve de discipline et de civisme, en se conformant scrupuleusement aux mesures de précaution sanitaires prescrites par le Gouvernement.

Fait à Yamoussoukro, le 09 avril 2020

**Le Secrétaire Général,  
SOUMAHORO Aboubacar Cidick**

2

Fraternité-Matin

Nation

Jeudi 9 avril 2020

Regard

La vie de l'État doit continuer

Le gouvernement s'est retrouvé, hier, autour du Chef de l'État pour le traditionnel Conseil des ministres. Le dernier remonte au 11 mars. C'est à cette date que le premier cas de coronavirus a été signalé en Côte d'Ivoire. Depuis, le gouvernement a pris des mesures pour parer à toute éventualité. Ce qui a permis à notre pays de ne pas être débordé dans cette lutte généralisée contre l'ennemi invisible qui fait tant de ravages dans le monde. Mais notre pays doit-il être l'otage du coronavirus ? Nous avons apprécié la réponse du ministre de la Communication et des Médias, Sidi Tiémoko Touré, qui, interrogé sur l'opportunité de poursuivre le processus d'identification en pleine crise sanitaire, a déclaré : "La vie de l'État doit continuer". Oui, la vie

Par  
ÉTIENNE ABOUA

doit continuer. Notre quotidien ne devrait pas être seulement le coronavirus. Nous devons respecter les mesures barrières, être prudents et continuer nos différentes activités. C'est pour cela que nous, nous sommes fortement opposé au confinement total.

Nos économies ne sont pas semblables à celles des pays européens. En Afrique, il y a encore de nombreuses personnes qui vivent d'activités informelles. Nous devons lutter contre la maladie sans toutefois mourir de faim. Pour cela, il faut que chaque matin, nous allons à la recherche de quoi faire bouillir la marmite du jour. Même dans les pays européens, il y a encore des secteurs qui fonctionnent. Certes pas à plein régime, mais ils fonctionnent quand même.

Si nous suivons bien les annonces sur la chaîne France 24, nous entendons : "Faites du télétravail si votre activité le permet". Ce qui implique que si votre activité ne le permet pas, rendez-vous à votre lieu de travail. Mais il faut respecter les gestes barrières. On peut donc poursuivre le processus d'identification en se conformant aux mesures édictées dans la lutte contre la maladie à coronavirus. Que les Ivoiriens soient rassurés, un comité d'experts de la santé se tient aux côtés du gouvernement. Si se rendre dans un centre d'enrôlement devenait problématique, la décision adéquate sera prise. Pour l'heure, la vie continue, dans la prudence. Lavons-nous régulièrement les mains ou, à défaut, utilisons du gel hydroalcoolique. Évitions de se serrer les mains, évitons les embrassades, éternuons et toussons dans du papier hygiénique ou, à défaut, dans le creux de nos coudes. Ensemble, nous vaincrons la maladie.

Lutte contre le coronavirus  
**Deux ordonnances adoptées, le couvre-feu prorogé**

Le Chef de l'État a présidé, hier, au Palais présidentiel, le neuvième Conseil des ministres qui avait à son ordre du jour plusieurs sujets, notamment la bataille engagée contre la pandémie du Covid-19 qui secoue le monde entier.



Un Conseil des ministres, dans le strict respect des mesures de lutte contre le Coronavirus. (PHOTO:PRÉSIDENTIE)

Le gouvernement a pris, hier, de nouvelles mesures dans la lutte contre le coronavirus. Lors de son point-pressé à la salle des Pas perdus, le porte-parole du gouvernement, le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Tiémoko Touré, a annoncé que le gouvernement a adopté deux ordonnances. La première est relative aux mesures fiscales dans le cadre du plan de riposte à la pandémie du coronavirus (Covid-19). La deuxième porte sur les exonérations des droits de taxes de douane sur les équipements de santé et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la

lutte contre la pandémie. Selon lui, "ces différentes mesures concourent à la mise en œuvre du Plan de riposte sanitaire national initié par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19. Elles traduisent la double volonté du gouvernement de garantir non seulement une meilleure prise en charge des malades et de consolider les efforts pour préserver les populations de la propagation de la maladie, mais également d'apporter le soutien de l'État aux entreprises nationales sinistrées du fait des effets pervers de la pandémie". Ces mesures, a-t-il ajouté, sont estimées à 117,5 milliards de F.Cfa. Elles comprennent, a-t-il indiqué,

"la suspension temporaire du paiement de certains impôts, l'exonération totale ou la réduction partielle d'impôts et taxes et l'admission en charge des frais engagés dans la lutte contre la pandémie, notamment en matière de renforcement du système des soins et d'approvisionnement en médicaments et matériels de protection". Le Conseil a également adopté un décret portant prorogation de la durée du couvre-feu. "Compte tenu de l'impérieuse nécessité de renforcer et de consolider les mesures de riposte contre la pandémie liée au coronavirus, au regard du nombre croissant de personnes contaminées, ce décret pro-

roge le couvre-feu instauré sur l'ensemble du territoire national le 24 mars, pour une nouvelle période de 15 jours allant du 8 au 24 avril de 21 heures à 5 heures du matin", a fait savoir le porte-parole du gouvernement. Le gouvernement a aussi adopté un décret portant modification du décret n°2020-351 du 23 mars 2020 instituant l'état d'urgence. Ce décret modificatif intègre, compte tenu de la complexité de la lutte contre la pandémie du Covid-19, la participation d'un plus grand nombre d'acteurs concernés des instances gouvernementales, administratives et militaires. Ainsi, afin de consolider le dispositif opérationnel

de prévention et de prise en charge des malades, il autorise les ministres compétents à déléguer aux autorités supérieures de la Défense, de la police nationale et aux préfets de département tout ou partie des pouvoirs que leur confère la mesure de l'état d'urgence. Dans l'élan de solidarité nationale, la présidence de la République a fait un don de 200 millions de F.Cfa et le gouvernement, 100 millions, pour le fonds dédié au plan de riposte contre le coronavirus. Pour ce Conseil, une vingtaine de ministres étaient au Palais, les autres l'ont suivi par visioconférence.

ÉTIENNE ABOUA

● **L'ordonnance portant révision du code électoral adoptée**

Le Conseil des ministres d'hier n'avait pas seulement la lutte contre le coronavirus à l'ordre du jour. Le gouvernement a adopté, par ordonnance, le nouveau code électoral. "Le Conseil a adopté une ordonnance portant révision du code électoral ainsi que son projet de loi de ratification. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie du Covid-19 et des mesures contraignantes nécessitées par l'impératif de riposte nationale qui rendent difficile la tenue des réunions parlementaires, le Conseil a adopté l'ordonnance portant révision du code électoral", a fait savoir le ministre de la

Communication et des Médias, Sidi Touré, porte-parole du gouvernement. Ce nouveau dispositif, a-t-il dit, "met en cohérence le code électoral avec la nouvelle Constitution, notamment dans ses dispositions précisant les dates du premier et du second tour de l'élection présidentielle ainsi que celles relatives à l'élection des sénateurs." Ce code électoral s'appuie sur les délibérations de la concertation entre le gouvernement, l'ensemble des partis et groupements politiques et la société civile. Voici des innovations majeures : l'institution du parrainage citoyen pour l'élection présidentielle

; le relèvement du niveau de cautionnement à 50 millions pour l'élection présidentielle ; l'abaissement à 5% du taux de remboursement du cautionnement ; la suppression de la référence aux "intérêts économiques et sociaux" comme condition d'inscription sur la liste électorale et son remplacement par des critères plus objectifs se référant au "domicile", à la "résidence", au "lieu d'inscription au rôle des contributions" et au "lieu d'immatriculation des Ivoiriens à l'étranger", à l'effet de lutter contre la transhumance des électeurs.

E.A

● **Grâce présidentielle et remise de peine**

Le porte-parole du gouvernement, le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, a annoncé, hier, une grâce présidentielle pour un millier de détenus. Il a aussi annoncé une remise de peine pour plus de 1000 détenus. "Le Président de la République, faisant usage de son pouvoir de grâce, a accordé une remise gracieuse des peines privatives de liberté aux détenus condamnés dont le reliquat de la peine est inférieur ou égal à deux

mois, en vue de faire obstacle à la propagation de la pandémie du Covid-19 dans le milieu carcéral. Cet acte d'humanité du Président de la République bénéficie à 1 004 détenus, exclusion faite des personnes en situation de récidive ainsi que de celles détenues en exécution d'une condamnation pour les faits qualifiés infractions militaires, crime, vol ou tentative de vol commis avec des circonstances aggravantes", a-t-il dit.

E.A

# • Un appui budgétaire pour soutenir les réformes du gouvernement en matière de croissance durable

Le mercredi 08 avril 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUARTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

**A-MESURES GÉNÉRALES PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCES PROJETS DE DÉCRETS B-MESURES INDIVIDUELLES C-DIVERS**

**A- MESURES GÉNÉRALES PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCES**

1- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant suspension des délais en matière de procédure judiciaire et administrative ainsi que son projet de loi de ratification.

Cette ordonnance vise à adapter le fonctionnement du service public de la justice aux mesures de lutte contre la pandémie du Covid-19 qui exerce une forte contrainte sur les horaires ordinaires de fonctionnement de l'ensemble des services publics. Elle a précisément pour objectifs de minimiser les impacts de ces mesures sur les justiciables et de préserver l'équilibre de l'économie nationale.

Ainsi, les délais de procédure fixés par les textes en vigueur, notamment aux fins de saisine, de jugement, de prescription, de péremption d'instance, d'exercice des voies de recours et d'exécution des décisions, dans toutes les procédures judiciaires, contentieuses ou non, sont suspendus pour une période de deux mois, pour compter du 23 mars 2020.

Les délais administratifs sont également suspendus sur cette période lorsque leur inobservation résulte de l'impossibilité d'obtenir des documents devant être délivrés par les services compétents.

2- Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant révision du Code électoral ainsi que son projet de loi de ratification.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie du Covid-19 et des mesures contraignantes nécessitées par l'impératif de riposte nationale qui rendent difficile la tenue des réunions parlementaires, le Conseil a adopté l'ordonnance portant révision du Code électoral.

Ce nouveau dispositif met en cohérence le Code électoral avec la nouvelle Constitution, notamment dans ses dispositions précisant les dates du 1er et du second tour de l'élection présidentielle ainsi que celles relatives à l'élection des Sénateurs. Il apporte, en outre, sur la base des délibérations de la concertation entre le Gouvernement, l'ensemble des partis et groupements politiques et la société civile, des innovations majeures qui se résument pour l'essentiel aux points ci-après :

- l'institution du parrainage citoyen pour l'élection présidentielle ;
- le relèvement du niveau de cautionnement à 50 millions pour l'élection présidentielle ;
- l'abaissement à 5% du taux de suffrage requis pour le remboursement du cautionnement ;
- la suppression de la référence aux « intérêts économiques et sociaux » comme condition d'inscription sur la liste électorale, et son remplacement par des critères plus objectifs se référant au « domicile », à la « résidence », au « lieu d'inscription au rôle des contributions » et au « lieu d'immatriculation des Ivoiriens à l'étranger », à l'effet de lutter contre la transhumance des électeurs.

3- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique; Le Conseil a adopté deux ordonnances ainsi que leurs projets de loi de ratification :

- une ordonnance relative aux mesures fiscales dans le cadre du plan de riposte à la pandémie de coronavirus (COVID-19) ;
- une ordonnance portant exonération des droits et taxes de douanes sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19).

Ces différentes mesures concourent à la mise en œuvre du Plan de riposte sanitaire national initié par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19. Elles traduisent la double volonté du Gouver-



Les mesures sont strictement respectées avant l'entrée dans la salle du Conseil des ministres.

nement de garantir non seulement une meilleure prise en charge des malades et de consolider les efforts pour préserver les populations de la propagation de la maladie, mais également d'apporter le soutien de l'Etat aux entreprises nationales sinistrées du fait des effets pervers de la pandémie.

Estimées globalement à 117,5 milliards de francs CFA, ces mesures comprennent la suspension temporaire du paiement de certains impôts, l'exonération totale ou la réduction partielle d'impôts et taxes et l'admission en charge des frais engagés dans la lutte contre la pandémie notamment en matière de renforcement du système des soins et d'approvisionnement en médicaments et matériels de protection.

**PROJETS DE DECRETS**  
1- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, en liaison avec le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Administration du Territoire

et de la Décentralisation, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère des Transports;

Le Conseil a adopté un décret portant modification du décret n° 2020-351 du 23 mars 2020 instituant l'état d'urgence.

Ce décret modificatif intègre, compte tenu de la complexité de la lutte contre la pandémie du Covid-19, la participation d'un plus grand nombre d'acteurs concernés des instances gouvernementales, administratives et militaires. Aussi, afin de consolider le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge des malades, il autorise les Ministres compétents à déléguer aux autorités supérieures de la Défense, de la Police nationale et aux Préfets de Départements tout ou une partie des pouvoirs que leur confère la mesure de l'état d'urgence.

2- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, en liaison avec le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile;

Le Conseil a adopté un décret portant prorogation de la durée du couvre-feu.

Compte tenu de l'impérieuse nécessité de renforcer et de consolider les mesures de riposte contre la pandémie liée au coronavirus, au regard du nombre croissant de personnes contaminées, ce décret proroge le couvre-feu instauré sur l'ensemble du territoire national le 24 mars 2020, pour une nouvelle période de 15 jours allant du 08 au 24 avril 2020 de 21 heures 00 minute à 5 heures 00 minute du matin.

3- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ; Le Conseil a adopté un décret portant ratification de

n° 6580-CI (Tranche A-IDA) et n° 6581-CI (Tranche B-SUF), d'un montant total de cent quatre-vingt-un millions trois cent mille (181 300

000) Euros, soit cent dix-huit milliards neuf cent vingt-cinq millions quatre mille cent (118 925 004 100) Francs CFA, conclu le 03 avril 2020 entre l'Association Internationale de Développement (AID) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Premier Crédit d'Appui aux Réformes pour la Croissance Durable et Inclusive.

Cet appui budgétaire de l'AID est destiné à soutenir les réformes du Gouvernement en matière de croissance durable et de gestion des ressources fiscales. Il porte essentiellement sur le financement des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du développement de l'agroforesterie, de la production de cacao durable, de l'intégration des énergies renouvelables, de l'implémentation du système de paiement électronique des impôts et de l'identification des ménages éligibles à un traitement préférentiel dans le cadre de la branche indigence de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

4- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme;

Le Conseil a adopté deux décrets :

- Le premier décret accorde une grâce collective ;
- Le second décret est relatif à une remise de peine.

Le Président de la République, faisant usage de son pouvoir de grâce, a accordé une remise gracieuse des peines privatives des libertés à des détenus condamnés. Cet acte d'humanité du Président de la République, pris en vue de faire obstacle à la propagation de la pandémie du COVID-19, bénéficie à un millier de détenus.

Par ailleurs, le Président de la République a accordé une remise de peine à 1004 détenus condamnés dont le reliquat de la peine est inférieur ou égal à deux (02) mois.

Sont exclues du bénéfice de ces deux mesures, les personnes en situation de récidive ainsi que celles détenues en exécution d'une condamnation pour les faits qualifiés d'infractions militaires, de crime, de vol ou tentative de vol commis avec des circonstances aggravantes.

B/- MESURES INDIVIDUELLES

Suite page 4



Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du Gouvernement.

# Des nominations au Conseil du café-cacao, à la Sndi, la Haca et l'Anp

Suite de la page 3

## B/- MESURES INDIVIDUELLES

1- Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances;

Sont nommées Membres du Comité Consultatif du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, dénommé « Le Conseil du Café-Cacao », les personnes ci-après :

### Représentants de l'Etat

#### 1) Au titre de la Présidence de la République :

- Monsieur Lambert Kouassi KONAN ;

#### 2) Au titre de la Primature :

- Monsieur ANGNIMAN Ackah Pierre ;

#### 3) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

- Madame Mnatou Fanta COULIBALY-KONE ;

#### 4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur KONIN Kabran ;

#### 5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Monsieur MANLAN Michel ;

- Monsieur Albert KOUATELAY ;

#### 6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Monsieur KEITA Mactar Michel Djépa.

### Représentants des producteurs

- Monsieur KOUAKOU Tano Fidel ;

- Monsieur DEBA MLAN-HOUE Alfred ;

- Madame BAKAYOKO Alimata.

Représentants de l'Interprofession de la Filière Café-Cacao et de l'Organisation Professionnelle des Banques et Assurances

#### 1) Au titre du Collège des Banques et Assurances :

- Monsieur Daouda Coulibaly ;

#### 2) Au titre du Collège des Acheurs :

- Monsieur BAMBAMamadou Adama ;

#### 3) Au titre du Collège des Ex-

portateurs :

- Monsieur KONE Ismael Mamadou Pierre ;
- Monsieur Stéphane APOQUE.

#### 4) Au titre du Collège des Broyeurs :

- Monsieur TETE Germain.

Sont nommées Membres du Conseil d'Administration du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, dénommé « Le Conseil du Café-Cacao », les personnes ci-après :

### Représentants de l'Etat

#### 1) Au titre de la Présidence de la République :

- Monsieur Lambert Kouassi KONAN ;

#### 2) Au titre de la Primature :

- Monsieur KESSE Feh Lambert ;

#### 3) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

- Monsieur SOUMAHORO Dely ;

#### 4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur COULIBALY Siaka Mnyaha ;

#### 5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Monsieur ESSO Loesse Jacques ;
- Monsieur Kaladji FADIGA ;

#### 6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Madame Françoise VALLET-COULIBALY.

### Représentants des producteurs

- Monsieur COULIBALY Idriss ;
- Monsieur BOTI Bi Zoua ;
- Madame KOUAGLOU Victorine.

#### 2- Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste ;

Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Développement Informatique, en abrégé Sndi, les personnes ci-après :

- Monsieur ARTHUR ALOCO, représentant le Président de la République ;
- Monsieur MEBETI DOSO, représentant le Premier Ministre ;
- Monsieur DOSSO Sinaly, représentant le Ministre chargé de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- Monsieur HIEN TOTO Jean-Paul, représentant le

#### 3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias ;

Sont nommées membres de

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé « HACA », les personnes ci-après :

- Maître René BOURGOUIN, représentant le Président de la République, Président ;
- Madame Camel MEREB, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;
- Monsieur Marcel ASSIE, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;
- Monsieur Bafétégué SANGOGO, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Arsène Konan YAO, représentant le Ministre chargé du Budget, membre ;
- Monsieur Ibrahima CISSE, représentant les professionnels de l'édition, membre.

Sont nommées membres de

le Conseil de l'Autorité Nationale de la Presse, en abrégé ANP, les personnes ci-après :

- Monsieur KAMATE Bahouman, représentant les Organisations de défense des droits humains ;
- Madame AMBOFO Sakia, représentant les Agences Conseil en Communication ;
- Madame BAFLAN MANDHE Patricia Epouse HOLOUALI, représentant les imprimeurs.

### C- DIVERS

- Dans le cadre de la solidarité nationale appelée par le Président de la République et le Gouvernement, la Présidence de la République a contribué à hauteur de deux cents millions (200 000 000) de francs CFA et le Gouvernement à hauteur de cent millions (100 000 000) de francs CFA, au financement du plan de riposte à la pandémie du Coronavirus ;

- le jeudi 09 avril 2020 se tiendra une réunion restreinte du Conseil National de Sécurité (CNS) sur les questions de santé ;

- le prochain Conseil des Ministres aura lieu le 15 avril 2020 ■

Fait à Abidjan, le 08 avril 2020

Sidi Tiémoko TOURE  
Ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du Gouvernement  
porteparolat@communication.gouv.ci



Le gouvernement a procédé, hier, à la nomination de dirigeants de la filière café-cacao... (PHOTOS : DR)

#### 1) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur KALLO Mamadou, représentant le Ministre chargé de l'Economie Numérique et de la Poste ;
- Monsieur OUATTARA Félicien, représentant le Ministre chargé de l'Equipement et de l'Entretien Routier ;
- Monsieur OUATTARA KLO Georges, représentant le Ministre chargé du Commerce et de l'Industrie ;
- Monsieur SEKA SEKA Clément, représentant le Ministre chargé de la Fonction Publique ;
- Monsieur Tiedji TRAORE, représentant le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

#### 2- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias ;

Sont nommées membres de

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé « HACA », les personnes ci-après :

- Maître René BOURGOUIN, représentant le Président de la République, Président ;
- Madame Camel MEREB, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;
- Monsieur Marcel ASSIE, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;
- Monsieur Bafétégué SANGOGO, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Arsène Konan YAO, représentant le Ministre chargé du Budget, membre ;
- Monsieur Ibrahima CISSE, représentant les professionnels de l'édition, membre.

#### 3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias ;

Sont nommées membres de

le Conseil de l'Autorité Nationale de la Presse, en abrégé ANP, les personnes ci-après :

- Monsieur ANGOA Tché Victorien, représentant les Organisations professionnelles de journalistes ;
- Monsieur TRA Bi Charles Lambert, représentant les Directeurs de Publication ;
- Monsieur YAO Kouakou Patrice, représentant les éditeurs de presse ;
- Monsieur SERME Lassina, représentant les producteurs d'information numérique ;
- Monsieur ASSOMOLLI Konan Téléphore, représentant les distributeurs de presse ;

#### 4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur COULIBALY Siaka Mnyaha ;

#### 5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Monsieur ESSO Loesse Jacques ;
- Monsieur Kaladji FADIGA ;

#### 6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Madame Françoise VALLET-COULIBALY.

### Représentants des producteurs

- Monsieur COULIBALY Idriss ;
- Monsieur BOTI Bi Zoua ;
- Madame KOUAGLOU Victorine.

#### 2- Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste ;

Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Développement Informatique, en abrégé Sndi, les personnes ci-après :

- Monsieur ARTHUR ALOCO, représentant le Président de la République ;
- Monsieur MEBETI DOSO, représentant le Premier Ministre ;
- Monsieur DOSSO Sinaly, représentant le Ministre chargé de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- Monsieur HIEN TOTO Jean-Paul, représentant le

#### 3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias ;

Sont nommées membres de

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé « HACA », les personnes ci-après :

- Maître René BOURGOUIN, représentant le Président de la République, Président ;
- Madame Camel MEREB, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;
- Monsieur Marcel ASSIE, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;
- Monsieur Bafétégué SANGOGO, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Arsène Konan YAO, représentant le Ministre chargé du Budget, membre ;
- Monsieur Ibrahima CISSE, représentant les professionnels de l'édition, membre.

#### 4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur KALLO Mamadou, représentant le Ministre chargé de l'Economie Numérique et de la Poste ;
- Monsieur OUATTARA Félicien, représentant le Ministre chargé de l'Equipement et de l'Entretien Routier ;
- Monsieur OUATTARA KLO Georges, représentant le Ministre chargé du Commerce et de l'Industrie ;
- Monsieur SEKA SEKA Clément, représentant le Ministre chargé de la Fonction Publique ;
- Monsieur Tiedji TRAORE, représentant le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

#### 5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Monsieur ESSO Loesse Jacques ;
- Monsieur Kaladji FADIGA ;

#### 6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Madame Françoise VALLET-COULIBALY.

### Représentants des producteurs

- Monsieur COULIBALY Idriss ;
- Monsieur BOTI Bi Zoua ;
- Madame KOUAGLOU Victorine.

#### 2- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias ;

Sont nommées membres de

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé « HACA », les personnes ci-après :

- Maître René BOURGOUIN, représentant le Président de la République, Président ;
- Madame Camel MEREB, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;
- Monsieur Marcel ASSIE, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;
- Monsieur Bafétégué SANGOGO, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Arsène Konan YAO, représentant le Ministre chargé du Budget, membre ;
- Monsieur Ibrahima CISSE, représentant les professionnels de l'édition, membre.

#### 3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias ;

Sont nommées membres de

le Conseil de l'Autorité Nationale de la Presse, en abrégé ANP, les personnes ci-après :

- Monsieur KAMATE Bahouman, représentant les Organisations de défense des droits humains ;
- Madame AMBOFO Sakia, représentant les Agences Conseil en Communication ;
- Madame BAFLAN MANDHE Patricia Epouse HOLOUALI, représentant les imprimeurs.

### C- DIVERS

- Dans le cadre de la solidarité nationale appelée par le Président de la République et le Gouvernement, la Présidence de la République a contribué à hauteur de deux cents millions (200 000 000) de francs CFA et le Gouvernement à hauteur de cent millions (100 000 000) de francs CFA, au financement du plan de riposte à la pandémie du Coronavirus ;

- le jeudi 09 avril 2020 se tiendra une réunion restreinte du Conseil National de Sécurité (CNS) sur les questions de santé ;

- le prochain Conseil des Ministres aura lieu le 15 avril 2020 ■

Fait à Abidjan, le 08 avril 2020

Sidi Tiémoko TOURE  
Ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du Gouvernement  
porteparolat@communication.gouv.ci

Sont nommées Membres du Conseil d'Administration du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, dénommé « Le Conseil du Café-Cacao », les personnes ci-après :

### Représentants de l'Etat

#### 1) Au titre de la Présidence de la République :

- Monsieur Lambert Kouassi KONAN ;

#### 2) Au titre de la Primature :

- Monsieur KESSE Feh Lambert ;

#### 3) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

- Monsieur SOUMAHORO Dely ;

#### 4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur COULIBALY Siaka Mnyaha ;

#### 5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Monsieur ESSO Loesse Jacques ;
- Monsieur Kaladji FADIGA ;

#### 6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Madame Françoise VALLET-COULIBALY.

### Représentants des producteurs

- Monsieur COULIBALY Idriss ;
- Monsieur BOTI Bi Zoua ;
- Madame KOUAGLOU Victorine.

#### 2- Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste ;

Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Développement Informatique, en abrégé Sndi, les personnes ci-après :

- Monsieur ARTHUR ALOCO, représentant le Président de la République ;
- Monsieur MEBETI DOSO, représentant le Premier Ministre ;
- Monsieur DOSSO Sinaly, représentant le Ministre chargé de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- Monsieur HIEN TOTO Jean-Paul, représentant le

#### 3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias ;

Sont nommées membres de

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé « HACA », les personnes ci-après :

- Maître René BOURGOUIN, représentant le Président de la République, Président ;
- Madame Camel MEREB, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;
- Monsieur Marcel ASSIE, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;
- Monsieur Bafétégué SANGOGO, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Arsène Konan YAO, représentant le Ministre chargé du Budget, membre ;
- Monsieur Ibrahima CISSE, représentant les professionnels de l'édition, membre.

#### 4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur KALLO Mamadou, représentant le Ministre chargé de l'Economie Numérique et de la Poste ;
- Monsieur OUATTARA Félicien, représentant le Ministre chargé de l'Equipement et de l'Entretien Routier ;
- Monsieur OUATTARA KLO Georges, représentant le Ministre chargé du Commerce et de l'Industrie ;
- Monsieur SEKA SEKA Clément, représentant le Ministre chargé de la Fonction Publique ;
- Monsieur Tiedji TRAORE, représentant le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

#### 5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Monsieur ESSO Loesse Jacques ;
- Monsieur Kaladji FADIGA ;

#### 6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Madame Françoise VALLET-COULIBALY.

### Représentants des producteurs

- Monsieur COULIBALY Idriss ;
- Monsieur BOTI Bi Zoua ;
- Madame KOUAGLOU Victorine.

#### 2- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias ;

Sont nommées membres de

la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, en abrégé « HACA », les personnes ci-après :

- Maître René BOURGOUIN, représentant le Président de la République, Président ;
- Madame Camel MEREB, représentant le Président de l'Assemblée Nationale, membre ;
- Monsieur Marcel ASSIE, représentant le Ministre chargé de la Communication, membre ;
- Monsieur Bafétégué SANGOGO, représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Arsène Konan YAO, représentant le Ministre chargé du Budget, membre ;
- Monsieur Ibrahima CISSE, représentant les professionnels de l'édition, membre.

#### 3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias ;

Sont nommées membres de

le Conseil de l'Autorité Nationale de la Presse, en abrégé ANP, les personnes ci-après :

- Monsieur KAMATE Bahouman, représentant les Organisations de défense des droits humains ;
- Madame AMBOFO Sakia, représentant les Agences Conseil en Communication ;
- Madame BAFLAN MANDHE Patricia Epouse HOLOUALI, représentant les imprimeurs.

### C- DIVERS

- Dans le cadre de la solidarité nationale appelée par le Président de la République et le Gouvernement, la Présidence de la République a contribué à hauteur de deux cents millions (200 000 000) de francs CFA et le Gouvernement à hauteur de cent millions (100 000 000) de francs CFA, au financement du plan de riposte à la pandémie du Coronavirus ;

- le jeudi 09 avril 2020 se tiendra une réunion restreinte du Conseil National de Sécurité (CNS) sur les questions de santé ;

- le prochain Conseil des Ministres aura lieu le 15 avril 2020 ■

Fait à Abidjan, le 08 avril 2020

Sidi Tiémoko TOURE  
Ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du Gouvernement  
porteparolat@communication.gouv.ci

Sont nommées Membres du Comité Consultatif du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao, dénommé « Le Conseil du Café-Cacao », les personnes ci-après :

### Représentants de l'Etat

#### 1) Au titre de la Présidence de la République :

- Monsieur Lambert Kouassi KONAN ;

#### 2) Au titre de la Primature :

- Monsieur ANGNIMAN Ackah Pierre ;

#### 3) Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

- Madame Mnatou Fanta COULIBALY-KONE ;

#### 4) Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

- Monsieur KONIN Kabran ;

#### 5) Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Monsieur MANLAN Michel ;

- Monsieur Albert KOUATELAY ;

#### 6) Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Monsieur KEITA Mactar Michel Djépa.

### Représentants des producteurs

- Monsieur KOUAKOU Tano Fidel ;

- Monsieur DEBA MLAN-HOUE Alfred ;

- Madame BAKAYOKO Alimata.

### Représentants de l'Interprofession de la Filière Café-Cacao et de l'Organisation Professionnelle des Banques et Assurances

#### 1) Au titre du Collège des Banques et Assurances :

- Monsieur Daouda Coulibaly ;

#### 2) Au titre du Collège des Acheurs :

- Monsieur BAMBAMamadou Adama ;

#### 3) Au titre du Collège des Ex-

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Jeudi 9 avril 2020

Fraternité **Matin** Nation

5

• **L'ambassade de l'Inde lance un fonds de riposte**



Remise symbolique du don de l'ambassade de l'Inde et de sa communauté vivant en Côte d'Ivoire (PHOTO : DR)

La représentation diplomatique de l'Inde en Côte d'Ivoire et la communauté indienne vivant sur le sol ivoirien ont fait un don d'une valeur de 40 millions de FCfa au gouvernement. Cette aide, à travers le «Fonds de riposte contre le Covid-19» qu'ils ont mis en place, a été remise officiellement au ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Aka Aouélé et à son homologue en charge de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, Mariatou Koné. Au cours de la cérémonie qui a eu lieu au pied de la Tour C, à la Cité administrative au Plateau, l'ambassadeur de l'Inde en Côte d'Ivoire, SEM Sallias Thangal, a situé le cadre dans lequel s'inscrit cette initiative. «Au nom de l'ambassade de l'Inde et de la communauté indienne vivant en Côte d'Ivoire, nous venons faire une modeste contribution dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Il s'agit d'accompagner l'État de Côte d'Ivoire dans son combat contre la pandémie. Il ne pouvait en être autrement, dans la mesure où la Côte d'Ivoire est un pays hospitalier où tout le monde se sent bien», a déclaré le diplomate indien. Ce don, a-t-il dit, est composé de vivres et non vivres, dont 50 tonnes de riz ainsi que plusieurs cartons de produits sanitaires destinés

au lavage des mains. Le diplomate a, par ailleurs, fait savoir qu'il s'agit d'une première opération. «C'est la toute première étape, puisque nous entendons faire d'autres dons, jusqu'à ce que la maladie soit définitivement éradiquée», a-t-il poursuivi. Aka Aouélé a indiqué que la Côte d'Ivoire a d'abord compté sur elle-même dans un premier temps, dans le cadre de la riposte. Mais il a ajouté qu'un appel à la solidarité internationale a été, en outre, lancé. Il s'est donc dit heureux des réponses favorables en cours. «Cette initiative de l'Inde a valeur de symbole. Elle indique clairement qu'il faut une mobilisation sur le plan mondial pour combattre la pandémie. Nous sommes heureux de ce geste d'un pays ami», a déclaré le ministre. Avant de traduire, en retour, «toute la reconnaissance du gouvernement ivoirien». Pour la ministre Mariatou, la contribution de l'Inde et de sa communauté vivant en Côte d'Ivoire est la preuve que la coopération avec la Côte d'Ivoire est au beau fixe. C'est pourquoi «nous saluons cette coopération et cette collaboration. Nous sommes fiers du fait que ce pays frère contribue à la chaîne de solidarité pour lutter efficacement contre le Covid-19», s'est-elle réjouie.

MARCEL APPENA

L'éditorial de Venance Konan  
**Attention danger, criminels en liberté !**

Suite de la page 1

Certains ont tenté de justifier un tel comportement par un manque de communication de la part des autorités. Quand bien même il y aurait eu effectivement un déficit de communication, qu'est-ce qui autoriserait quelqu'un à saccager ces installations ? Qu'est-ce qui empêchait ces personnes de demander au maire ou à toute autre autorité ce que l'on y construisait ? Mais les actes les plus dangereux pour l'ensemble de notre communauté nationale sont ceux que posent certaines personnes à travers les réseaux sociaux. Elles appellent les Ivoiriens à refuser une prétendue campagne de vaccination qui n'existe que dans leur esprit, et certaines vont jusqu'à demander aux populations de ne pas accepter de se faire dépister. Selon elles, un vaccin nasal aurait été mis au point pour être administré clan-

existe. Il y a quelques années, une épidémie à virus Ebola avait tué plus de 11000 personnes dans trois pays voisins, à savoir la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia. Pourquoi ? Parce que des imbéciles meurtriers, par obscurantisme, ou par simple esprit criminel, avaient véhiculé de telles idées, à savoir que les Blancs chercheraient à éliminer les Africains. C'est lorsque les morts ont commencé à s'accumuler par milliers que les gens ont accepté de prendre les médicaments qui leur étaient proposés et que l'on a pu arrêter l'épidémie. C'est à cela que certains veulent que nous arrivions ? Vous qui, aujourd'hui, demandez à vos compatriotes de refuser toute vaccination (qui, répétons-le, n'est pas encore au point, donc pas pratiquée) ou tout test de détection du coronavirus, vous porterez l'entière responsabilité des morts qui ne manqueront pas de se produire lorsque les populations simples d'esprit ap-

**La pandémie du Covid-19 est une affaire trop sérieuse, surtout pour des États démunis comme les nôtres, pour que n'importe qui y mette sa bouche. Nous voyons chaque jour les morts qui se comptent par milliers dans les pays les plus développés. Chacun devrait se comporter avec responsabilité et les populations, de leur côté, devraient faire preuve de plus de discernement.**

pliqueront vos mots d'ordre criminels. Umberto Eco, le romancier italien auteur du célèbre roman « Le nom de la rose », décédé en 2016, avait écrit : « Les réseaux sociaux ont donné le droit à la parole à des légions d'imbéciles qui, avant, ne parlaient qu'au bar et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite. Aujourd'hui, ils ont le même droit de parole qu'un Prix Nobel. » Chez nous, ces imbéciles sont doublés de grands criminels potentiels. Certains de ces imbéciles se croient obligés de préciser qu'ils parlent depuis l'Europe ou les États-Unis, parce que cela leur donnerait plus de crédibilité auprès des populations naïves. Une d'entre elles vivant aux États-Unis a affirmé, avec autorité, que le Covid-19 ne serait qu'un gros paludisme accompagné d'une pneumonie, et qu'il n'y aurait donc pas de raison de s'inquiéter outre mesure. Les autorités devraient traquer ces personnes et les poursuivre pour leur faire subir les rigueurs de la loi. La pandémie du Covid-19 est une affaire trop sérieuse, surtout pour des États démunis comme les nôtres, pour que n'importe qui y mette sa bouche. Nous voyons chaque jour les morts qui se comptent par milliers dans les pays les plus développés. Chacun devrait se comporter avec responsabilité et les populations, de leur côté, devraient faire preuve de plus de discernement ■

destinément aux populations à leur insu. Ces personnes, qui semblent n'être mues que par leur haine envers les autorités de leur pays, se rendent-elles compte du risque qu'elles sont en train de faire courir aux populations ? Certaines assènent, sans vergogne, que les dirigeants de leur pays ont déjà reçu de l'argent des Occidentaux pour tester ce fameux vaccin sur leurs populations, et qu'ils n'hésiteraient devant rien pour remplir leur part de contrat. Et la conséquence est que l'on observe ici et là, dans certaines localités, des populations qui rejettent toutes les actions des autorités sanitaires qu'elles interprètent comme une tentative pour les vacciner ou pour détecter le coronavirus chez elles. Des camions chargés de livrer des médicaments seraient même refoulés dans certaines localités. Comment pourra-t-on soigner les populations si l'on ne peut effectuer aucun test de dépistage sur elles, si l'on ne peut leur administrer des médicaments, ou un vaccin lorsque l'on en aura mis un au point ? Qui n'a jamais été vacciné dans ce pays ? Quel Ivoirien d'un certain âge ne porte sur le bras gauche la cicatrice du vaccin BCG que l'on nous a inoculé lorsque nous étions enfants ? D'où vient donc cette hystérie ? En République démocratique du Congo, la rougeole vient de tuer quelque 9000 enfants, alors qu'un vaccin gratuit

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

6

Eraternité-Matin

Nation

Jeudi 9 avril 2020

## • Les bailleurs appelés à réduire les loyers ou à échelonner le paiement

La crise sanitaire que subit le monde entier appelle tous les acteurs sociaux à d'énormes sacrifices. C'est dans cette logique que le ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (Mclu) a fortement encouragé les propriétaires de maisons et bâtiments à usage locatif à faire preuve de renoncement.

Hier, lors du point de presse journalier relatif à la lutte contre la maladie à coronavirus, dans les locaux du ministère de la Sécurité et de la Protection civile, Bruno Koné a appelé les bailleurs à réduire les loyers durant trois mois ou à échelonner les paiements pour les locataires exerçant dans l'informel dont les activités sont impactées par la crise sanitaire ou en chômage technique. Ces propositions, a-t-il estimé, doivent faire l'objet d'une discussion entre le bailleur et le locataire.

Bruno Koné a fait savoir que, relativement à la situation qui prévaut, le gouvernement a décidé de l'interdiction de toute augmentation de loyer, de la suspension de toute expulsion, à l'exception de celle faisant suite à une décision de justice, et de tout paiement de loyer de baux à usage commercial pour une période de trois mois à compter du 1er avril. Les propriétaires des bâtiments à usage commercial devront recourir au Fonds de soutien annoncé par le Premier mi-



Bruno Koné, ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme. (PHOTO : SÉBASTIEN KOUASSI).

nistre. Le ministre a tenu à préciser que les propositions mentionnées plus haut « ne concernent pas a priori les fonctionnaires, agents d'Etat et assimilés, ainsi que les travailleurs du secteur privé formel et les travailleurs du secteur informel dont les revenus ne sont pas impactés par la pandémie du covid-19 ». Bruno Koné a également annoncé le report de trois mois des impôts et taxes sur les locaux à usage commercial. Il a, dans la foulée, sou-

haité la création d'un Fonds de solidarité logement pour soutenir les bailleurs ayant consenti des efforts suite à l'appel du gouvernement.

### 35 nouveaux cas de covid-19 enregistrés

Le Dr Clarisse Edith, conseiller technique au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, a, à son tour, annoncé que 35 patients ont été testés positifs au coronavirus sur 125 prélèvements, sept

cas de guérison et aucun décès. « Le nombre cumulé de cas positifs à cette heure est de 384. Il y a 48 guéris et trois décès », a dit la collaboratrice d'Aka Aouélé. Elle a exhorté les Ivoiriens à respecter les mesures barrières préconisées.

Au nom du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le commissaire Bleu Charlemagne a fait savoir que dans la nuit du mardi à mercredi, 50 individus ont été interpellés sur toute l'étendue du territoire natio-

nal pour violation du couvre-feu. Dix personnes ont été assistées, dont sept pour urgence sanitaire. Trois corps ont été enlevés tant Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

« Au 15e jour de l'application des mesures restrictives prises par le gouvernement, nous avons interpellé 612 individus pour violation du couvre-feu et 44 suite aux violences du lundi et du mardi à Yopougon et à Koumassi. 143 personnes ont été assistées, dont 125 pour urgence sanitaire et 18 pour des cas de dépannage. 80

véhicules, autos et tricycles ont été mis en fourrière. 29 corps ont été enlevés et déposés dans les morgues », a énuméré Bleu Charlemagne. Il a ajouté que les forces de sécurité seront plus fermes pour faire appliquer les mesures gouvernementales, et a souligné que des dispositions seront prises contre l'ouverture des marchés hebdomadaires, notamment celui de Yopougon-Kouté.

GERMAIN GABO

## • Les femmes exposées aux violences conjugales

Le Secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, a produit lundi une déclaration sur les violences de genre et le Covid-19.

Déclaration dans laquelle il indique que les souffrances humaines causées dans le monde par la pandémie du Covid-19 sont inouïes, et ses conséquences économiques catastrophiques.

Pour cela, il a récemment appelé à un cessez-le-feu mondial immédiat pour un combat commun contre la pandémie.

« Malheureusement, de nombreuses femmes et jeunes filles se retrouvent particulièrement exposées à la violence précisément là où elles devraient en être protégées. Dans leurs propres foyers ». Bien avant, il a recommandé que cesse la violence. Partout et maintenant. Car estime-t-il, « la violence ne se cantonne pas aux champs de bataille ». Antonio Guterres a lancé, dans cette déclaration, un nouvel appel pour la paix à la maison, dans les foyers, à travers le monde entier.

« Nous savons que les mesures de confinement et les mises en quarantaine sont essentielles pour venir à bout du Covid-19. Mais elles peuvent en conséquence piéger les femmes avec des partenaires violents », a-t-il souligné. Et d'ajouter : « Ces dernières semaines, tandis que s'aggravaient les pressions économiques et sociales et que la peur s'installait, le monde a connu une



Le secrétaire général de l'Onu dénonce les conséquences néfastes du confinement. (PHOTO : DR).

horrible flambée de violence domestique ». Il a indiqué que dans certains pays, le nombre de femmes qui ont appelé les services d'aide a doublé. Le personnel de santé et la police sont débordés et en sous-effectif.

Il a aussi remarqué que les groupes d'appui locaux sont paralysés ou manquent de ressources. Certains centres d'hébergement des victimes ont dû fermer leurs portes, d'autres sont pleins. Le secrétaire général des Nations unies engage tous les gouvernements à prendre des mesures de prévention de la violence contre les femmes et à prévoir des recours pour les victimes dans le cadre de leur plan d'action national face au Covid-19. Il recommande que les nations investissent davantage dans les services en ligne et les organisations de la société civile; veillent à

ce que leur appareil judiciaire continue de poursuivre les coupables; mettent en place des systèmes d'alerte d'urgence dans les pharmacies et les magasins d'alimentation; ajoutent les centres d'hébergement à la liste des services essentiels et fassent en sorte que les femmes puissent demander de l'aide de manière sûre, sans que ceux qui les maltraitent s'en rendent compte.

« Les droits et les libertés des femmes sont d'une importance vitale pour la solidité et la résilience des sociétés. Ensemble, nous pouvons et devons empêcher la violence partout, dans les zones de guerre comme dans les foyers, tandis que nous nous efforçons de vaincre le COVID-19 », réaffirme-t-il.

MARIE-ADELÉ DJIDJÉ

## Nombre de cas de Coronavirus en Côte d'Ivoire L'OMS exprime ses regrets et apporte un rectificatif

Le Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à Abidjan, Jean Marie Vianny Yaméogo, a déploré le mardi 07 avril 2020 que l'un des sites interactifs de l'OMS ait diffusé des chiffres sur la pandémie du COVID-19 qui sont différents des chiffres officiels communiqués par le gouvernement de la Côte d'Ivoire, créant ainsi une confusion. Il prenait part à la conférence de presse quotidienne

sur la situation de la maladie à Coronavirus (COVID 19). « L'Organisation Mondiale de la Santé regrette cet état de fait et les corrections ont été entreprises sur ce site pour ramener les chiffres qui sont les chiffres publiés par le gouvernement de la Côte d'Ivoire. A la date du 07 avril 2020 à 06h GMT, les cas enregistrés étaient: 323 cas confirmés, 3 décès et 41 guéris, tel que publié par le gouvernement de la Côte d'Ivoire », a précisé Jean Marie Vianny Yaméogo.

Jean Marie Vianny Yaméogo a réitéré l'engagement de l'OMS aux côtés du gouvernement ivoirien pour apporter une réponse efficace à la pandémie du Coronavirus. Des informations tirées d'un lien lié au site web de l'OMS circulaient sur les réseaux sociaux et faisaient état de 490 cas confirmés de la maladie à Coronavirus en Côte d'Ivoire, dont quatre décès, à la date du 06 avril 2020.

CICG



**CORONAVIRUS (COVID-19)**

**Mesures de prévention**



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les œufs.

**143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366



8

Fraternité-Matin

Nation

Mercredi 8 avril 2020

• Impact de la maladie en zone Uemoa

## Finances publiques tendues, reprise économique difficile, selon Bloomfield Investment

Pour l'agence de notation basée à Abidjan, le PIB de la zone devrait décélérer en dessous de 4% si la crise est contenue sur le premier trimestre.

L'analyse commence par un constat : tous les Etats membres de la zone Uemoa sont touchés par la pandémie à Coronavirus Covid-19 avec le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire enregistrant les plus grands nombres de contamination (222 cas pour le Burkina Faso et 165 pour la Côte d'Ivoire au 29 mars 2020). S'ensuit une évidence : la pandémie qui touche tous les continents aura un impact direct sur les économies de la zone Uemoa. Pour Bloomfield Intelligence, entité de l'agence de notation Bloomfield Investment, cet impact direct sur l'économie se fera dans la Zone Uemoa (Union économique et monétaire ouest-africaine regroupant huit pays), essentiellement par quatre canaux : le commerce international ; les transferts des migrants, l'activité économique nationale ; et les finances publiques. Pour l'agence de notation, une baisse de la demande des produits d'exportation est en vue. Les principaux pays de la zone, c'est connu, exportent principalement les matières premières. Ces dernières années, il a été observé une tendance relativement à la hausse de ces différentes exportations en relation, soit avec la bonne performance de la production, soit avec l'amélioration des prix à l'international, rappelle l'étude. En 2017, les cinq principaux produits d'exportation de la zone sont : l'or, le cacao, le pétrole, la noix de cajou et le coton. Ils représentent 64,72% des exportations totales de biens. La répartition géographique des exportations officielles de l'Union montre que celles-ci sont destinées principalement à l'Europe (44,1%), suivie de l'Afrique (21,6%), de l'Asie (20,5%) et de l'Amérique (7,9%) soutient l'agence. Pour les auteurs de l'étude, « il est évident que la baisse de l'activité économique mondiale va entraîner une baisse de la demande de ces produits d'exportation, occasionnant ainsi une baisse des recettes d'exportation pour

les pays de la zone Uemoa ». Pour le premier trimestre, disent ces économistes, la plupart de ces produits ont suivi une tendance à la baisse de leur valeur par rapport à l'entame de l'année 2020. Cette situation devrait s'étendre d'après les premières estimations sur tout le premier semestre 2020 ». Les pays ne seront toutefois pas touchés de la même manière. « L'or, malgré sa qualité d'actif en période de crise a enregistré une très forte volatilité de son prix sur le premier trimestre en raison des nombreuses incertitudes soulevées par le COVID 19. Toutefois, les mesures vigoureuses prises par les banques centrales au niveau international pourraient soutenir le cours dans les mois à venir. Cette situation aurait pu être à la faveur des pays exportateurs, cependant la perturbation du transport aérien et l'arrêt de l'activité de certaines raffineries devraient limiter les exportations d'or ». Le Burkina Faso et le Mali sont les plus exposés avec des exportations d'or représentant, respectivement 68% et 69,7% des exportations totales de biens en 2018, analysent les économistes de Bloomfield Intelligence. Qu'en est-il du cacao ? « Bien que les cours du cacao ont été en hausse sur les deux premiers mois de 2020, les anticipations sur une augmentation de la production en raison d'une bonne pluviométrie et sur la baisse de la demande en raison de la propagation du Covid 19 ont contribué à un repli des cours au mois de mars. Cette situation pourrait perdurer et avoir une incidence sur les exportations de la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, et dont les produits du cacao représentent 38,6% de ses exportations totales de biens en 2018 ». S'agissant des cours du pétrole, ceux-ci connaissent des baisses assez importantes, ayant perdu plus de 60% de leur valeur sur le premier trimestre. Cette chute résulte du déséquilibre sur le marché entre offre abondante et baisse de la de-



Stanislas ZEZE, Président du Conseil d'administration, Directeur général de Bloomfield Investment Corporation. (PHOTOS: DR)

mande mondiale. L'analyse de Bloomfield : « Même si les pays producteurs arrivaient à s'entendre sur un quota de production, le ralentissement de l'économie mondiale et l'importance des stocks limiteraient la hausse des cours par rapport à leur niveau de l'année dernière. La Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal sont les principaux pays de la zone dont les exportations seraient exposées ». La situation de la noix de cajou intéresse particulièrement la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau. La Côte d'Ivoire est en effet le premier producteur mondial de cette spéculant qui est également son deuxième produit d'exportation (8,90%) derrière le cacao. Les exportations de noix de cajou représentent 99% des exportations totales de biens de la Guinée-Bissau en 2018, rendant le pays fortement vulnérable. Sur les deux premiers mois de l'année, souligne l'étude, le cours de la noix de cajou s'est contracté. Les projections du cours de la noix de cajou s'avèrent plus délicates pour les mois à venir. En effet, l'approvisionnement des populations en denrées alimentaires, particulièrement des produits de longue conservation, dans un contexte de baisse du transport pourrait avoir une incidence positive sur le prix

de la noix de cajou, mais pas nécessairement dans les pays d'origine. Les mesures de confinement prises en Inde impacteront nécessairement les industriels du secteur, ce qui occasionnera une baisse de la demande en noix de cajou brut et partant des prix.

### Une reprise de l'activité économique pour les prochains mois qui s'annonce difficile

Le ralentissement dans l'exécution des chantiers structurants, le ralentissement de l'activité économique, les effets indirects de la contraction de l'économie mondiale, l'arrêt de l'investissement public et privé, le report des taxes et impôts, conduiront à une contraction importante du PIB de la zone en dessous de 4% si la crise ne s'étale que sur le premier semestre, avancent les économistes de Bloomfield. Qui prévient : la situation pourrait être plus contraignante si elle perdurait après cette période. « La capacité de mobilisation des ressources annoncées par certains Etats pour faire face à la crise sanitaire et accompagner le secteur privé sera cruciale. Les investissements des entreprises du secteur privé vont être stoppés afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'évolution de la situation. Le risque de faillite est rela-

tivement important à cause de l'arrêt brutal de l'activité dans certains secteurs et particulièrement pour les PME/PMI qui ne sauront pas ajuster leur fonctionnement dans cette situation ». Pour les entreprises ayant des factures avec l'Etat, l'accumulation des arriérés constituera une épée de Damoclès, anticipe l'étude. La crise sanitaire pourrait soulever la question de la capacité de stockage des produits agricoles dans un contexte de prix bas et de faiblesse de la demande. « Il apparaît important dans un tel contexte pour les Etats, d'envisager des stratégies pour ne pas fragiliser davantage un secteur agricole qui concentre l'essentiel de la main d'œuvre dans la plupart des pays de la zone. Certains Etats ont déjà initié des plans de soutien à l'économie afin de mitiger l'impact de la pandémie. L'efficacité sur la durée, les différentes mesures prises, bien que louables, pourraient être remises en cause. En effet, le contexte actuel est marqué par un ralentissement/arrêt de l'activité des entreprises. Par conséquent, le report du paiement de taxes et impôts ne pourrait être une solution durable et soutenable pour le secteur privé ». Pour preuve, à échéance, ajoutent les économistes, (trois mois en ce qui concerne la Côte d'Ivoire), les entreprises, déjà en difficulté devront faire face à un cumul de différentes charges dues et qui avaient été reportées. Pour Bloomfield, le risque social n'est pas négligeable. Une analyse qui se rapproche de celle polémique d'un institut français de stratégie abondamment relayé ces derniers jours par les médias. « La pandémie du Covid 19 met en exergue les faiblesses du système de santé des pays de l'UEMOA face à une urgence sanitaire de cette ampleur. Au-delà du système sanitaire, elle vient rappeler les nombreux déficits en infrastructures socio-économiques de base. Ainsi, cette crise sanitaire pourrait fragiliser davantage un environnement social relative-

ment précaire, exacerbant les besoins des populations et la précarité de certains ménages avec une hausse du chômage en perspective. A cela s'ajoute la crise sécuritaire et humanitaire dans certains pays de la zone (Burkina Faso, Mali). D'où cette exhortation des auteurs : « Il apparaît urgent pour les autorités nationales de faire preuve de transparence, de bonne gouvernance et de fermeté dans la gestion de la crise, et particulièrement des fonds alloués à cette fin afin, premièrement de rassurer la population, et deuxièmement de maintenir leur confiance en l'action gouvernementale ».

### Une remise en cause des modèles de développement des pays africains est en jeu

Les différents canaux de transmission des conséquences de la crise sanitaire actuelle rappellent les nombreuses failles des économies africaines et particulièrement de la zone UEMOA : entre autres, la forte concentration des produits d'exportation sur les matières premières à faible valeur ajoutée, la faible diversification de l'économie, l'érosion de la capacité financière des Etats, la faiblesse des infrastructures, etc., poursuit le rapport. Qui recommande : « C'est l'occasion donnée aux Etats africains de repenser leur modèle de développement. Au niveau mondial, les pays développés procéderont à une relocalisation de certaines industries afin de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Les Etats pourraient se replier sur eux-mêmes. Il apparaît alors nécessaire pour les pays africains de renforcer la coopération et l'intégration régionale en réorganisant leurs économies. La capacité des Etats africains à formuler les politiques économiques pour booster les économies, sera très importante pour assurer la croissance et améliorer le quotidien des populations ».

VALENTIN MBOUGUENG

Professeur Koné Tiemoman (directeur général de l'Université virtuelle de Côte d'Ivoire)

## “Notre savoir-faire nous permet d'accompagner toute structure”

De toutes les universités, elle est la seule à fonctionner actuellement. L'Université virtuelle de Côte d'Ivoire (Uvci) veut se mettre au service des autres universités et aussi des grandes écoles. Entretien avec son premier responsable.

**Vous dirigez la seule université dont le fonctionnement n'a pas été impacté par la crise sanitaire du covid-19...**

L'Université virtuelle de Côte d'Ivoire continue effectivement de fonctionner normalement. Les dispositions prises par l'État dans le cadre de l'urgence sanitaire du covid-19 n'ont pas eu d'impact négatif sur le bon déroulement de nos enseignements. Cela s'explique par le fait que nous sommes une université dont le modèle de formation permet à tout apprenant d'apprendre partout et à tout moment.

**Votre modèle techno-pédagogique peut-il être utilisé par les autres universités et plus globalement par l'Éducation nationale pour assurer la continuité des enseignements, malgré leur fermeture décladée par le gouvernement pour freiner la propagation de la pandémie ?**

La techno-pédagogie peut être simplement comprise comme le prolongement numérique de la pédagogie classique. Il s'agit d'enseigner



en s'appuyant sur les outils numériques de l'audiovisuel et sur le réseau Internet.

La techno-pédagogie est une amélioration pédagogique et est applicable à tout type d'enseignement. Pour ce qui est de la continuité des ensei-

gnements dans le contexte du covid-19, nous avons deux angles d'attaque.

Une première approche consiste à juste transposer la pédagogie classique en ligne, pour qu'elle soit accessible aux apprenants à

distance. Elle est onéreuse mais d'application immédiate, car elle permet de conserver l'essentiel des habitudes des formateurs et des apprenants. Cette approche est une bonne alternative en espérant une réouverture des établissements dans moins de trois mois.

La deuxième approche est celle de la techno-pédagogie. Elle est un peu plus complexe, car elle induit des changements pour lesquels il est nécessaire de former les enseignants.

Cette approche garantit une bonne qualité de la formation à distance. Elle nécessite un à deux mois de préparation avant sa mise en œuvre. Elle est utile si on s'engage pour le long terme.

**De façon concrète, comment l'université de Bouaké, par exemple, peut-elle bénéficier de l'expertise de l'Uvci ?**

Une des missions spécifiques de l'Uvci est d'accompagner les autres universités et grandes écoles publiques afin de rendre accessibles leurs différentes formations. Les plateformes de forma-

tion développées par l'Uvci intègrent un espace de cours dédié pour chaque université. Il appartient maintenant à l'Université de Bouaké d'opter pour la techno-pédagogie et permettre que ses enseignants soient formés à exploiter l'espace de cours qui leur est réservé.

**L'Uvci a-t-elle l'expertise et les outils pour sauver toutes les autres universités, qu'elles soient publiques ou privées ?**

Nous avons, en quatre années de fonctionnement, acquis une expertise certaine. Nous avons également l'avantage d'avoir développé en interne toutes nos plateformes, ce qui nous en donne une maîtrise parfaite. Notre savoir-faire nous permet d'accompagner toute structure qui a un besoin de formation à distance, qu'elle soit publique ou privée. Nous avons même commencé à le faire pour certaines structures.

**Au-delà des universités, la techno-pédagogie de l'Uvci peut-elle être adaptée aux grandes écoles qui préparent au Bts ?**

La techno-pédagogie est une manière d'enseigner exploitant les richesses des Tlc. Elle n'est pas spécifique à un type de formation. Les grandes écoles qui préparent au Bts peuvent être accompagnées par l'Uvci.

**On suppose que la mise en œuvre de toutes ces réponses nécessite un renforcement de vos capacités. Combien coûtera le sauvetage de l'école ivoirienne par le numérique ?**

La techno-pédagogie a l'avantage de permettre une économie d'échelle. Plus elle est utilisée, moins elle est coûteuse. Les appuis seront toujours les bienvenus.

Toutefois, en se basant sur les possibilités de réaménagement budgétaire au niveau des structures publiques, et un minimum de contribution des structures privées, l'Uvci est à même de remplir sa mission de développement de la formation à distance auprès de l'école ivoirienne.

INTERVIEW RÉALISÉE PAR  
BLEDSOON MATHIEU

## Lutte contre le coronavirus

### L'Inp-hb va produire des solutions hydro-alcooliques et des gels en quantité et en qualité

L'Institut national polytechnique Houphouët-Boigny de Yamoussoukro ambitionne de prendre toute sa place auprès du gouvernement, dans la lutte contre la pandémie du Covid-19. A cet égard, les chercheurs de l'institut se proposent de fabriquer sur place, à Yamoussoukro, et de mettre à la disposition des populations un certain nombre de produits indispensables dans la protection des populations. Des produits qui sont devenus rares et dont les prix ont augmenté de façon injustifiée. Il s'agit des solutions et gels hydro-alcooliques ainsi que des masques. Des échantillons de ces produits et équipements made in Yamoussoukro ont été présentés le 3 avril, au sein dudit institut, au professeur Akéré Zingbé, directrice de l'Innovation, représentant le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique et au préfet de région, préfet du département de Yamoussoukro, Brou Kouamé. Selon les pro-



Le professeur Akéré Zingbé, apprécie les produits du savoir-faire des chercheurs de l'Inp-hb. (PHOTO: N'DRI CÉLESTIN)

fesseurs Soro Doudjo, Yao Benjamin et Zoueu Jérémie qui se sont succédé pour présenter ces produits aux autorités, les solutions fabriquées à l'Inp-hb sont conformes aux normes de l'Organisation

mondiale de la santé (Oms) et éliminent à 99,99% les microbes et autres virus. Tandis que les cache-nez sont lavables et réutilisables après usage. Un autre volet de ce projet porté par les équipes

de l'Inp-hb porte sur la possibilité pour les chercheurs de réaliser des dépistages de la population en un temps record, à l'effet de contrer rapidement la propagation de cette maladie. Dans cette

perspective, qui nécessite l'acquisition d'appareils et de réactifs, les chercheurs entendent proposer des voies plus sûres permettant d'identifier les personnes atteintes par la maladie et d'éviter d'autres contaminations. « Les contacts avec les partenaires de certaines universités étrangères montrent que cela est possible et fiable », a rassuré Dr Koffi N'Guessan, qui a mis ses collaborateurs en mission, à l'effet de relever le défi face aux ravages du Covid-19. « Je souhaite que les produits qui seront fabriqués en grande quantité puissent contribuer à nous aider à traverser, sans grands dommages, ces moments si difficiles », a-t-il espéré, avant de profiter de l'opportunité pour plaider en faveur de la nécessité pour l'Institut de disposer d'un laboratoire de microbiologie performant. « La situation actuelle nous enseigne la culture de veille permanente ainsi que la capacité de réactivité à l'effet de trouver par nous-mêmes des

solutions durables à nos problèmes sociétaux », a conclu le directeur général de l'Inp, non sans souhaiter un appui financier conséquent pour l'achat des réactifs, en ce qui concerne une production plus massive de gels et de solutions hydro-alcooliques. Et à moindre coût. Déjà, ce sont près de 600 litres de solution et de gel qui ont été fabriqués et mis à la disposition des populations de Yamoussoukro. Le Pr Akéré Zingbé s'est dit heureux de savoir que cet institut dispose de compétences capables d'apporter la réponse à cette crise. Elle a également exprimé sa joie de savoir que les chercheurs de l'institut sont capables de produire des aliments riches en vitamine C, à partir de la pomme d'acajou. Elle a enfin promis que le ministre Mabri Toikeusse, très attentif à l'initiative de l'Inp, mettra tout en œuvre pour trouver les moyens financiers indispensables pour accompagner le projet.

N'DRI CÉLESTIN

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

2

Fraternité **Matin** Nation

Mardi 7 avril 2020

## Mesures en faveur des entreprises et des populations

# Le ministre Adama Coulibaly dit tout

Le ministre de l'Économie et des Finances, dans cette interview exclusive, revient en détail sur le plan de riposte du gouvernement présenté par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly.

**Le Premier ministre a annoncé un train de mesures socio-économiques dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Coronavirus. A partir de quand et comment ces mesures vont-elles s'appliquer concrètement ?**

Le plan de soutien économique, social et humanitaire, d'un montant total de 1700 milliards de FCFA, annoncé par Monsieur le Premier Ministre pour faire face aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire du Covid-19 connaît déjà un début de mise en œuvre. En effet, en ce qui concerne les mesures ne nécessitant pas de dispositif particulier d'exécution, l'entrée en vigueur est immédiate depuis l'annonce. Je veux citer par exemple la baisse des prix à la pompe, le report du paiement des factures d'électricité et d'eau et la prise en charge des factures de 1 million de ménages abonnés au tarif social d'électricité et d'eau, la suspension des contrôles fiscaux ainsi que l'ensemble des moratoires accordés aux entreprises en matière d'obligations fiscales, le paiement de la dette fournisseurs de moins de 100 millions. Au-delà de ces mesures, le Gouvernement est à pieds d'œuvre pour proposer très rapidement, avec l'ensemble des acteurs, un dispositif concret d'opérationnalisation des autres mesures. Il s'agit notamment du fonds d'aide d'urgence en faveur des populations les plus vulnérables ainsi que les autres fonds qui ont été annoncés. L'objectif des consultations en amont est d'assurer une mise en œuvre réussie et satisfaisante de

l'ensemble des mesures afin de garantir l'atteinte des objectifs visés par ces mesures.

**Le Chef de gouvernement a promis des soutiens aux entreprises. Quels sont les critères à partir desquels les bénéficiaires seront choisis ?**

Depuis le début de la crise, le Gouvernement et les principales organisations du Secteur Privé, représentées notamment par la CGECI, la FIPME, la Chambre de Commerce et d'Industrie, se sont inscrits dans une approche de concertation, en vue de conjuguer leurs efforts pour relever les défis liés à la baisse de l'activité économique. Dans cette même dynamique de concertation, le Gouvernement va engager des discussions concrètes avec ces mêmes organisations du secteur privé pour arrêter au cours des prochains jours les modes opératoires des appuis financiers en faveur du secteur privé. Il convient de noter que ces appuis concernent les entreprises des secteurs et sous-secteurs en difficulté. Les critères d'éligibilité seront discutés et arrêtés en vue de l'application diligente des mesures.

**Le plan gouvernemental prévoit un appui aux filières agricoles. Comment cela va-t-il se traduire ?**

L'appui aux filières agricoles constitue un pan important du plan de soutien à l'économie. Et cela s'explique par le rôle du secteur agricole dans notre économie et surtout du nombre d'emplois directs et indirects issus de ce secteur. De façon



PHOTO : DR

concrète, et comme Monsieur le Premier Ministre l'a indiqué, il est prévu : le soutien aux principales filières de l'économie à sa-

montant de 250 milliards de FCFA ; le soutien à la production vivrière, maraîchère et fruitière pour un montant de

Pour la mise en œuvre, nous avons prévu de nous inscrire dans une approche inclusive qui va impliquer les sectoriels ainsi que les

modalités pratiques pour l'utilisation de l'appui du Gouvernement. Le ministère de l'Agriculture et du développement durable d'une part et le ministère des Ressources animales et Halieutiques d'autres part sont en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, notamment le Conseil Café-Cacao, le Conseil Coton-Anacarde et le Conseil Palmier-Hévéa pour préciser les modalités d'application des mesures

**Le Premier ministre a annoncé aussi la création de Fonds de solidarité. Comment va-t-il être financé ?**

Le fonds de solidarité annoncé par le Premier Ministre sera abondé en partie par l'État. Nous espérons également une forte mobilisation des partenaires au développement, pour contribuer au financement de ce fonds. En dehors de ces deux grandes contributions, nous pensons également que le fonds devrait enregistrer des dons à la fois des particuliers et des entreprises, désireuses de contribuer à aider les couches sociales les plus défavorisées en cette période de crise. Nous constatons déjà un élan de solidarité de plusieurs acteurs publics et privés qui posent des actes citoyens à travers leurs dons.

**Concernant les filets sociaux, comment va se faire le choix des bénéficiaires ? Et par quels moyens recevront-ils les aides financières ?**

Je voudrais rappeler, avant de revenir à votre question, qu'un programme de filets sociaux, consistant à faire un transfert direct aux personnes les plus vulnérables

**Depuis le début de la crise, le Gouvernement et les principales organisations du Secteur Privé, représentées notamment par la CGECI, la FIPME, la Chambre de Commerce et d'Industrie, se sont inscrits dans une approche de concertation, en vue de conjuguer leurs efforts pour relever les défis liés à la baisse de l'activité économique.**

voir l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un

50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants.

faitières des différentes filières agricoles, pour permettre de définir les

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

UNICEF, OMS, WHO, USAID, UNICEF

**Nation**

**Fraternité-Matin**

3

Mardi 7 avril 2020

PHOTO: DR

existe déjà dans le cadre du programme social du Gouvernement, avec environ 125 000 bénéficiaires à ce jour. Les filets sociaux à mettre en place dans le cadre du soutien lié au COVID-19 permettra d'élargir le nombre des bénéficiaires des filets sociaux existants. Des enquêtes de terrain seront réalisées pour la sélection des bénéficiaires, avec une plus grande célérité dans la phase préparatoire, en vue de permettre de passer à la phase pratique dans les plus brefs délais, pour soulager nos compatriotes affectés par la crise sanitaire en cours. Pour les personnes identifiées comme bénéficiaires, elles recevront des transferts, via mobile money, pour leur permettre de faire face à leur besoin de base. Les frais de transfert seront réduits durant cette période, conformément aux recommandations de la BCEAO dans la matière.



Je voudrais aussi rappeler que l'annulation a été faite pour les couches défavorisées qui sont au tarif social de l'électricité. Il s'agit d'1 million de ménages, soit environ 6 millions de personnes.

Je voudrais donc inviter les propriétaires de maison à s'inscrire dans cette approche sociale, avant de réclamer le règlement des loyers, en cette période de crise.

dues de l'Etat, par rapport au niveau projeté, lors de l'adoption du Budget en décembre 2019. Par ailleurs, l'Etat doit faire face à plusieurs nouvelles dépenses liées à la crise, notamment les dépenses sanitaires ainsi que les dépenses liées au plan de soutien de l'économie. L'ensemble de ces évolutions à la fois au niveau des recettes et des dépenses impactent le budget de l'Etat. De façon concrète, cela se traduira par la révision du Budget de l'Etat, à

**pour résister à cette crise ?**  
Notre économie reste suffisamment solide et devrait rapidement remonter la pente, dès la fin de la crise. Par ailleurs, les mesures de soutien prises par le Gouvernement devraient participer à préserver l'outil de production. Ce qui garantira une reprise rapide de l'économie à la fin de la crise, pour permettre à notre économie de retrouver son sentier de croissance forte engagée depuis 2012. Nous disposons de bonnes infrastructures et d'un crédit international, toutes choses qui devraient faciliter la reprise dès la fin de cette crise que nous souhaitons la plus courte possible.

Comme je l'ai indiqué précédemment, la crise a d'une part réduit les recettes de l'Etat notamment les recettes fiscales attendues et d'autre part de nouvelles dépenses sont nées. De ce fait, l'ajustement du budget de l'Etat s'impose. Les évaluations sont actuellement en cours en vue de définir le GAP budgétaire et solliciter l'accompagnement de nos partenaires techniques et financiers, pour le bouclage de notre budget révisé. Des consultations sont en cours avec nos principaux partenaires et nous pouvons dire que notre pays bénéficie de leur soutien.

**Le gouvernement a consenti à décaler, pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau, d'avril à juillet 2020, et de mai à août 2020. Ne sachant pas quand cette crise prendra fin, pourrait-il y avoir d'autres mesures similaires si la pandémie perdurait ?**

**Le Chef du gouvernement a aussi parlé d'incitation des propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires. Comment le gouvernement va s'y prendre ?**

**La crise, selon les prévisions du gouvernement, pourrait diviser par deux la prévision de croissance du Pib du pays. Doit-on s'attendre à une révision du Budget de l'Etat ?**

Effectivement la crise a conduit à la révision à la

**Quel sort sera réservé, dans ce contexte de lutte contre le Covid-19, au PSGOUV dont le budget devait être porté à 1000 milliards de FCFA en 2020 ?**  
L'exécution du PSGOUV est plus que d'actualité, au regard du contexte, car ce programme vise à impacter directement le quotidien des Ivoiriens, notamment les plus vulnérables. De ce fait, les actions prévues

**Ailleurs, des fonds sont mobilisés dans le cadre de lutte contre le Coronavirus, pour offrir des kits alimentaires aux ménages ou personnes les plus vulnérables ou un soutien financier aux personnes ayant perdu leur emploi. Des dispositions sont-elles prises dans ce sens par le gouvernement ?**  
Des dispositions sont effectivement prévues pour soutenir les personnes rendues vulnérables par la crise sanitaire. Ce soutien figure au nombre des mesures évoquées par le Premier Ministre avec le fonds de solidarité d'urgence d'un montant de 170 milliards de FCFA qu'il a annoncé lors de son intervention présentant les mesures de soutien économique. Ce fonds va servir notamment à l'aide alimentaire et à des transferts directs aux plus vulnérables. Le Gouvernement travaille pour définir dans les plus brefs délais le mode opératoire de cette aide alimentaire aux couches les plus défavorisées. Je voudrais conclure cet échange en invitant les populations à observer scrupuleusement les mesures prises par le gouvernement afin que cette crise sanitaire soit la plus courte possible et que surtout son impact sur la population soit amoindri ■

Le décalage du paiement proposé par le Gouvernement permettra à l'ensemble de nos concitoyens de bénéficier de modalités plus assouplies de règlement des factures. Le ministre du Pétrole et de l'Energie a fait des communiqués dans ce sens dans la presse pour mieux informer la population sur l'application de ces mesures.

Cette mesure est une invitation au propriétaire de maison, à considérer la crise qui prévaut, afin de faire preuve de compréhension en offrant des modalités plus souples de règlements des loyers. Une option serait d'utiliser la caution des loyers durant la période de crise et à la fin de la crise convenir des modalités de reconstitution de la caution utilisée.

**Cette mesure est une invitation au propriétaire de maison à considérer la crise qui prévaut, afin de faire preuve de compréhension en offrant des modalités plus souples de règlements des loyers. Une option serait d'utiliser la caution des loyers durant la période de crise et à la fin de la crise convenir des modalités de reconstitution de la caution utilisée.**

baisse des projections de croissance de notre économie. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut a été révisé à 3,6% contre 7,2%, initialement prévue si la crise sanitaire n'était pas survenue. L'une des conséquences directes de cette révision de croissance, est une baisse des recettes atten-

dans le cadre de ce programme devraient se poursuivre.

**Avec les conséquences du Covid-19 sur l'activité économique, le budget de l'Etat pourra-t-il être bouclé ? Si non, quel sera le GAP ? Et un rectificatif (correctif) budgétaire s'impose-t-il ?**

**Certaines personnes attendaient une annulation pure et simple des factures d'eau et d'électricité de tous les abonnés durant cette période de crise. Cela est-il possible ?**  
Comme je l'indiquais précédemment, pour l'instant ce que le Gouvernement a proposé est un report du paiement des factures.

En tout état de cause, le ministre en charge du Logement précisera au cours des prochains jours les options possibles selon la nature des biens loués et ainsi que le statut des propriétaires.

**M. le Ministre, pouvez-vous nous rassurer que les fondamentaux de l'Economie nationale sont suffisamment forts**

Interview réalisée par AMÉDÉE ASSI

Interview réalisée par AMÉDÉE ASSI

Mauvaise gouvernance supposée à la Banque africaine de développement

**Akinwumi Adesina réfute des « allégations fallacieuses et sans fondement »**

Après la parution dans la section Afrique du journal français Le Monde d'un article relayant la contestation de certains employés disant alerter les gouverneurs de la Banque sur des comportements « contraires à l'éthique » et des traitements de faveur au sein de l'institution panafricaine, le premier responsable de la Bad nie tout en bloc dans une mise au point rendue publique ce jour.

Un article publié dans le Monde a été porté à ma connaissance. A la suite de cette publication, j'ai été littéralement submergé par les marques de soutien et de solidarité extraordinaires qui continuent de me parvenir. La Banque africaine de développement jouit d'une très solide réputation de bonne gouvernance. Elle a été classée 4e institution la plus transparente au monde par « Publiez ce que vous financez. » J'ai une grande confiance dans les systèmes de gouvernance de la Banque mis en place par le Conseil des gouverneurs ». Ainsi commence la mise au point du président de la Banque africaine de développement (BAD), Akinwumi Adesina.

Le Comité d'éthique du Conseil d'administration mène actuellement son action dans le cadre de ses systèmes d'examen interne. Laissons le Comité achever son examen et ses travaux sans interférence de quelque média que ce soit, conseille M Adesina.

« Je suis totalement convaincu, persuadé-t-il, que sur la base de faits et de preuves, les procédures régulières d'examen et la transparence révéleront que tout cela ne constitue que des allégations fallacieuses et sans fondement ». « Je voudrais, recommande le président, que tous les membres du personnel, les actionnaires et les partenaires de la Banque, qui sont particulièrement dévoués, ne soient ni touchés ni ébranlés par ces allégations manifestement fausses. Je resterai calme et résolu. Je ne me laisserai pas distraire. Aucun mensonge, quelle qu'en soit la propagation, ne pourra jamais dissimuler la vérité. Bientôt, la vérité éclatera au grand jour ». Akinwumi Adesina se veut plus déterminé que jamais : « Je continuerai à m'acquitter de mes devoirs et responsabilités de Président, avec le plus haut niveau de professionnalisme, de dévouement et de détermination inébranlable, pour diriger et soutenir la mission audacieuse de la Banque en faveur du développement ac-



Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement. (PHOTOS : DR)

celéré de l'Afrique, et pour aider à protéger le continent en cette période de pandémie de COVID19». Une enquête interne, sensible et gênante, suit son cours à la Banque africaine de dévelop-

pement (BAD). En toute discrétion car elle vise son président, le nigérian Akinwumi Adesina, écrivait Le Monde Afrique, hier. « A la tête, depuis 2015, de la première institution de financement du

développement d'Afrique, ce brillant économiste et ancien ministre de l'Agriculture du Nigeria (2011-2015) se retrouve accusé par une frange du personnel de favoritisme au profit de proches compatriotes et de comportements « contraires à l'éthique ». Les soupçons portent également sur des cas de « violation du code de conduite » et d'« entrave à l'efficacité (...) affectant la confiance dans l'intégrité » de la Banque », écrivent les deux auteurs de l'article.

A l'origine de cette affaire embarrassante, poursuivent-ils, il y a « un groupe de membres du personnel préoccupés » par des pratiques jugées douteuses qu'ils ont recensées avec minutie, dans l'ombre, pour éviter, disent-ils, une « crise institutionnelle ». Soucieux de préserver leur anonymat, ces employés se sont mués en lanceurs d'alerte, comme le permet le code de conduite de la BAD. Le 19 janvier, croit savoir le quotidien français, « ils ont déposé plainte et

transmis au département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque un document de onze pages détaillant seize cas d'abus résumés, impliquant parfois directement le président Adesina. Des allégations actuellement « examinées par le conseil des gouverneurs de la BAD », précise le directeur du département des services juridiques, Godfred Awa Eddy Penn, qui s'interdit tout commentaire ».

M Adesina, candidat à sa réélection (le scrutin devrait se dérouler lors des prochaines assemblées générales de la Bad théoriquement prévues en mai 2020), avait déjà essuyé, en début d'année, des remarques assez curieuses du président de la Banque mondiale, accusant l'institution basée à Abidjan de prêter trop facilement aux pays africains. Ce qui était de nature, selon David Malpass, à aggraver l'endettement des pays bénéficiaires. D'un ton ferme, avec des chiffres, Akinwumi Adesina avait balayé ces accusations.

VALENTIN MBOUGUENG

Innovation

**Le Cntig crée un outil pour le suivi-évaluation de la pandémie**

Le numérique s'invite dans la lutte contre la propagation du Covid-19 en Côte d'Ivoire. Le Comité national de télédétection et d'information géographique (Cntig) vient de développer une application cartographique dynamique. Selon un communiqué de cette structure dont nous avons reçu copie. Cette application permet d'effectuer le suivi-évaluation de la pandémie de même qu'évaluer l'impact des mesures prises par le gouvernement.



Le directeur général du Comité national de télédétection et d'information géographique (CNTIG), Dr Edouard Fonh-Gbéi.

Ce centre de commandement numérique est donc un précieux outil d'aide qui permettra au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique de prendre les meilleures décisions. Il présente deux grands modules : le module diagnostic qui, à travers un filtre géographique, permettra de visualiser par zone géographique le nombre de personnes testées positives au virus, le nombre de personnes guéries, les personnes actives ou décédées.

Cette visualisation par zone servira au confinement progressif comme l'a mentionné le Président de la République, lors de son discours à la nation. Et le module de

simulation qui permet donc de faire des simulations sur un horizon déterminé des cas de contaminations, de décès, de guérisons mais aussi de tout autre indicateur jugés

pertinents par les spécialistes de la santé.

En définitive, cette application géospatiale que propose le Cntig, permettra de suivre et de gérer au mieux le flux d'informations reçues par le Centre d'information gouvernementale sur le Covid 19 récemment créé.

Depuis plusieurs mois, la pandémie du Covid-19 déstabilise l'équilibre mondial sur le plan sanitaire, humanitaire et économique. La maladie qui est apparue en Côte d'Ivoire début-mars, a amené le gouvernement ivoirien à l'instar de plusieurs autres pays à décréter l'état d'urgence et à prendre de strictes mesures pour lutter efficacement contre la propagation de cette pandémie. Le Président de la République a aussi appelé l'ensemble des forces vives à la mobilisation et au civisme pour gagner la guerre contre ce virus.

La réaction du directeur général du Cntig à cet appel ne s'est pas fait attendre en mettant en place le présent outil. Aussi, le Cntig s'active-t-il à

présenter l'outil au ministère de la Santé, au Centre d'information gouvernemental sur le Covid-19, ainsi qu'à tous les acteurs clés actifs

dans la lutte contre cette pandémie.

FAUSTIN EHOUMAN

SOURCE : SERCOM CNTIG

**Fraternité-Matin**

**COMMUNIQUÉ**

Chers clients,

Faço à la propagation de la maladie à coronavirus (COVID19), le pays est confronté à une situation inédite qui a conduit à la mise en vigueur de l'Etat d'urgence et l'instauration d'un couvre-feu de **21h à 5h du matin, à partir du mardi 24 Mars 2020.**

Relativement à cette situation et dans le but de permettre à tous de respecter les mesures prises par le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, la Direction Générale de la SNPECI vous prie de bien vouloir transmettre toutes vos annonces publicitaires, la veille, au **plus-tard à Midi (12 heures).**

La Direction Générale de la SNPECI, en ces temps extraordinaires, tient à vous rassurer de la continuité de la qualité de ses produits, services et respect des délais de production.

**Tous, soyons unis contre le COVID19.**

Cacao, agroforesterie, énergies renouvelables...

## La Banque mondiale accorde un prêt de 118 milliards de FCfa à la Côte d'Ivoire

L'accord de financement dénommé : "Premier crédit d'appui aux réformes pour la croissance durable et inclusive", a été signé, hier, au cabinet du ministre de l'Economie et des Finances, à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque mondiale (Bm), représentés respectivement par Adama Coulibaly, ministre de l'Economie et des Finances et Coralie Gevers, directrice des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, ont signé, hier, à Abidjan, un accord de crédit de 200 millions de dollars (environ 118 724 684 000 FCfa) de l'Association internationale de développement (Ida) à la Côte d'Ivoire.

Dénommé « Premier crédit d'appui aux réformes pour la croissance durable et inclusive », cet appui budgétaire de la Bm à la Côte d'Ivoire est un soutien aux réformes visant, d'une part, à favoriser les investissements dans le cacao, l'agroforesterie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, dans le respect strict de l'environ-



Echange de paraphes entre le ministre Adama Coulibaly et Coralie Gevers, directrice des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire.

nement. Et d'autre part, à accélérer la mobilisation de ressources domestiques et à renforcer l'efficacité des programmes sociaux en faveur des populations les plus pauvres.

Selon Coralie Gevers, les réformes engagées par le gouvernement et soutenues par la Banque mondiale vont contribuer à la mise à échelle d'un système de traçabilité du cacao, du producteur à l'acheteur. « En réponse aux demandes de consommateurs de par le monde, ce système garantira que cette production n'est pas le fruit du travail d'enfants et respecte les nouvelles normes

forestières de la Côte d'Ivoire. Un tel système devrait encourager plus d'investissements privés et durables dans la filière cacao et amener les coopératives et les petits producteurs à obtenir un meilleur prix pour leurs fèves », a-t-elle souligné.

Le ministre de l'Economie et des Finances a rappelé que la mobilisation de cet appui est l'aboutissement de la réalisation satisfaisante de réformes dans plusieurs secteurs clés de l'économie, notamment, le secteur de la protection sociale et de la santé à travers le renforcement de l'efficacité et de la durabilité financières ; le secteur de l'environnement à travers la promotion de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et le secteur de la gestion des finances à travers le soutien au développement de l'économie numérique pour promouvoir une crois-

sance inclusive. Par ailleurs, Adama Coulibaly a invité le Groupe de la Banque mondiale ainsi que les autres partenaires techniques et financiers à accélérer la mise à disposition des appuis que le gouvernement a sollicités dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Touchée par cette pandémie, la Côte d'Ivoire a entamé des actions afin de la circonscrire. Un plan de riposte sanitaire de 95,880 milliards de FCfa, dont 25 milliards proviendront des ressources de l'Etat, a été approuvé par le Président de la République, Alassane Ouattara ■

DAVID YA

### TENDANCES

**ÉLECTRICITÉ** - L'Export-Import Bank des États-Unis vient d'approuver une garantie de financement de prêts de 91,5 millions \$ pour faciliter l'électrification rurale au Sénégal. Ces fonds faciliteront, en effet, l'exportation de services d'ingénierie et de construction américains dans le secteur de l'électrification rurale. Cette transaction permettra d'apporter l'énergie à environ 330 000 personnes dans plus de 415 villages, tout en créant 500 emplois répartis dans 14 États aux États-Unis. Concrètement, elle apportera un appui à l'entreprise Weldy Lamont qui exporte des équipements comme les panneaux solaires vers l'Afrique. Le coût total de ce projet d'électrification a été estimé à 100 millions \$.

**GUINÉE / FMI**  
Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (Fmi) a approuvé, le 1er avril, un décaissement pour l'équivalent de 17,213 millions de droits de tirage spéciaux (Dts), soit environ 23,5 millions \$ en faveur de la Guinée. Ce nouvel appui financier marque ainsi l'achèvement de la quatrième revue du programme économique et financier appuyé par une facilité élargie de crédit (Fec) conclue entre la Guinée et le Fmi; ce qui porte le total des décaissements au titre de cet accord à 86,062 millions de Dts, soit environ 117,6 millions \$. Pour l'institution, la performance enregistrée par la Guinée dans la mise en œuvre du programme « reste globalement satisfaisante ». Toutefois, le pays connaît d'importants risques de baisse liés à la pandémie de Covid-19 ■

## Exportation illicite de produits

### La douane saisit 2525 litres de gels hydroalcooliques à Aboisso

Les agents des Douanes de la direction régionale d'Aboisso ont saisi, le 29 mars à 09h, 9764 pots de gels hydroalcooliques soit 2525,120 litres dissimulés dans 3 camions transportant des marchandises diverses (sacs de riz et des sables) en direction du Ghana.

Invité à produire les documents douaniers justifiant la détention et la circulation des gels, le chauffeur n'a pu les produire. Depuis la surveillance de la pandémie de la



Les agents des douanes ont empêché cette cargaison de gels hydroalcooliques de sortir illégalement du pays.

#### AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur BAILLET Benoît Sévérin, Maire de la Commune de Guiglo, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'une enquête de comodo et incommodo d'une durée de quinze (15) jours, allant du 25 mars 2020 au 08 avril 2020 inclus, est ouverte dans les locaux des services techniques de la Mairie de Guiglo au sujet d'une demande formulée par la Société Southland Kati Côte d'Ivoire représentée par son Directeur Général tendant à obtenir une autorisation de création et d'exploitation d'un dépôt de gaz butane de 2<sup>ème</sup> classe au sein de son usine sise à Kati dans la Commune de Guiglo.

Monsieur GBOUA Nohinmandjéhi Marcellin, Chargé du Domaine aux Services Techniques, nommé Commissaire-enquêteur par décision n°006/CG/SG/ST du 17 mars 2020 a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites, tous les jours et heures ouvrables, dans les locaux des Services Techniques de la Mairie de Guiglo où un registre est ouvert à cet effet.

Guiglo, le 17 mars 2020

BAILLET Benoît Sévérin

#### AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Monsieur BAILLET Benoît Sévérin, Maire de la Commune de Guiglo a l'honneur de porter à la connaissance de la population qu'une enquête de comodo et incommodo d'une durée de trente (30) jours, allant du 08 mars 2020 au 07 avril 2020 inclus, est ouverte dans les locaux des services techniques de la Mairie de Guiglo au sujet d'une demande de lotissement d'une parcelle de terrain d'une superficie de 08 ha 98 a 79 ca sise au quartier Niela de Guiglo, appartenant à Monsieur Jacques GBELIGBEU

Cette parcelle est délimitée :  
- Au Nord-est par la plantation d'hévéa de Monsieur Moussa TOURE ;  
- Au Nord-Ouest par le lotissement SAHIN 1 ;  
- Au Sud et au Sud-ouest par un bas-fond ;  
- A l'Est par un lotissement.

Monsieur GBOUA Nohinmandjéhi Marcellin, Chargé du Domaine aux Services Techniques de la Mairie de Guiglo, nommé Commissaire-enquêteur par décision n°008/CG/SG/ST du 03 mars 2020 a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions, réclamations et observations qui pourraient être faites, tous les jours et heures ouvrables, dans les locaux des Services Techniques de la Mairie de Guiglo où un registre est ouvert à cet effet.

Guiglo, le 03 mars 2020

BAILLET Benoît Sévérin

maladie à Coronavirus, les gels hydroalcooliques sont devenus un produit de haute importance. Son usage est fortement conseillé comme une mesure barrière pour freiner la propagation du virus.

En vue de prévenir toute spéculation sur ce produit dont le prix a connu une forte augmentation et s'assurer que le marché national est régulièrement approvisionné, le ministère du Commerce et de l'Industrie a pris une mesure interdisant son exportation, le 24 mars 2020 ■

D. YA